



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

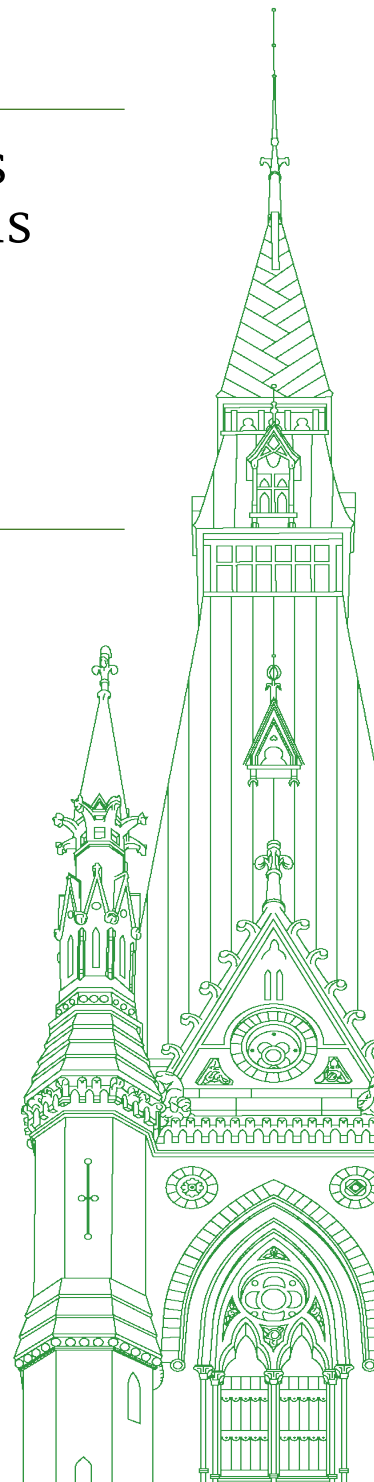
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 049

Le mardi 22 septembre 2026

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 22 septembre 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bonjour à tous. Bon retour. J'espère que tout le monde a passé un bel été.

Nous en sommes maintenant à la 49^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, le puissant Comité, le seul comité qui compte vraiment.

Nous accueillons quatre nouveaux membres à notre comité.

Madame Fancy, madame Cobena, monsieur Bragdon et monsieur Mazier, bienvenue au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Avant de commencer, je vais faire un très bref rappel puisque nous avons été absents pendant un certain temps. Gardez vos mains et les oreillettes loin de vos microphones afin de protéger l'ouïe de nos précieux interprètes.

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes et à la motion adoptée par le Comité le 16 juin, nous entreprenons une étude sur l'utilisation des terrains et des bâtiments fédéraux sous-utilisés et excédentaires pour offrir des services aux anciens combattants.

Nous accueillons deux témoins pour commencer. Nous y consacrerons une heure. Nous suspendrons ensuite brièvement la séance pour accueillir le prochain groupe de témoins.

Nous avons M. Freeman et Mme Pham.

Qui fera la déclaration préliminaire?

Monsieur Freeman, vous avez la parole pour cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Mitch Freeman (sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des politiques stratégiques, de la planification et du rendement, ministère des Anciens Combattants): Merci beaucoup, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui. Je m'appelle Mitch Freeman. Je suis sous-ministre adjoint, Secteur de la commémoration, des affaires publiques, des politiques stratégiques et de la planification, à Anciens Combattants Canada. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui avec ma collègue Nathalie Pham dans le cadre de votre étude de la motion M-16. Cette étude offre l'occasion d'explorer les possibilités, les défis et les pratiques exemplaires associés à la prestation de services, de soutien et de ressources aux vétérans. C'est aussi l'occasion de trouver des modèles de réussite et de réfléchir, de concert avec d'autres ministères fédéraux, à la façon

dont les actifs pourraient mieux servir les vétérans et les collectivités dans lesquelles ils vivent.

Le mandat d'Anciens Combattants Canada est de soutenir le bien-être des vétérans et de leurs familles et de promouvoir la reconnaissance et la commémoration des réalisations et des sacrifices de ceux qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire et de paix. Notre mission est de fournir des services et des prestations exemplaires axés sur le client qui répondent aux besoins des vétérans et de leur famille, tout en veillant à ce que le souvenir de leur service et de leur sacrifice reste vivant.

Aujourd'hui, Anciens Combattants Canada administre un large éventail d'avantages, de programmes et de services conçus pour soutenir les vétérans tout au long de leur vie après le service. Il s'agit notamment des prestations d'invalidité, des services de réadaptation, du soutien du revenu, des prestations de soins de santé, du soutien à la transition, de la gestion de cas et des prestations d'éducation et de formation. Nous fournissons ces services par l'entremise d'un vaste réseau national. À l'heure actuelle, les anciens combattants peuvent obtenir du soutien dans 38 emplacements d'Anciens Combattants Canada à l'échelle du pays, des bureaux de Service Canada, 28 centres de transition situés sur les bases des Forces canadiennes ou à proximité, des cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel, notre centre de contact national et notre plateforme en ligne sécurisée, Mon dossier ACC. Ensemble, ces canaux de service forment plus de 700 points de service accessibles aux vétérans et à leur famille d'un océan à l'autre.

Chaque année, environ 7 800 membres des Forces armées canadiennes quittent le service militaire, y compris environ 2 000 libérations pour raisons médicales. Bien que la transition de la plupart des vétérans soit réussie, nous savons que certains éprouvent des difficultés à s'adapter à la vie civile. Les recherches indiquent que près d'un vétéran sur cinq déclare éprouver des difficultés pendant cette transition. Par conséquent, soutenir une transition réussie est un aspect essentiel du travail du ministère et nécessite une collaboration entre les ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les municipalités, les employeurs, les fournisseurs de soins de santé, les organismes communautaires et, bien sûr, la famille des vétérans.

C'est dans ce contexte plus large qu'Anciens Combattants Canada accueille favorablement l'étude par le Comité de la motion M-16. Cependant, nous savons que la transition ne se limite pas à l'accès aux programmes et aux prestations. Les vétérans nous disent souvent que l'accès au logement, un emploi valorisant, les liens sociaux, les services de santé et le soutien par les pairs sont tous des déterminants importants du bien-être. Ce sont souvent des domaines dans lesquels les municipalités, les collectivités et les organisations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les fournisseurs de services locaux jouent un rôle essentiel.

Le logement est une considération particulièrement importante, et c'est pourquoi nous avons collaboré avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada pour soutenir le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans afin de veiller à ce que les vétérans admissibles reçoivent le soutien dont ils ont besoin. Nous soutenons des organisations qui identifient et aident les vétérans qui sont en situation d'itinérance ou qui risquent de l'être, en les aidant à accéder à un logement, à des mesures de soutien du revenu, à des services de santé et de santé mentale et à d'autres prestations auxquelles ils pourraient être admissibles. Le ministère fournit également des services d'aide d'urgence directement aux vétérans vulnérables afin de relever leurs défis financiers immédiats.

L'expérience a toutefois montré que l'itinérance est rarement uniquement un problème de logement. La réussite à long terme dépend souvent de l'accès à des mesures de soutien intégrées qui tiennent compte de la santé, du bien-être, de l'emploi, de la sécurité financière, des liens sociaux et de l'appartenance à la communauté. Ce sont des domaines dans lesquels les organismes communautaires, les municipalités, les provinces et les territoires et d'autres partenaires jouent souvent un rôle essentiel.

De notre point de vue, l'une des forces de cette étude est, en fait, l'accent mis sur les données probantes et la collaboration. Pour cette raison, il sera essentiel d'entendre directement les vétérans, les organisations au service des vétérans, les dirigeants municipaux, les experts en propriété et les partenaires fédéraux pour comprendre à la fois les possibilités et les considérations pratiques associées à la réaffectation des biens fédéraux. À mesure que le Comité entreprend ce travail, il sera important de tenir compte de facteurs tels que la stabilité à long terme, l'accessibilité, les coûts d'exploitation, la demande locale, les arrangements en matière de gouvernance et les partenariats. Bien que Services publics et Approvisionnement Canada soit le ministère responsable des biens immobiliers fédéraux, Anciens Combattants Canada possède une vaste expérience de travail avec les vétérans, leurs familles et les organisations qui les soutiennent, et nous nous engageons à apporter notre expertise à l'étude du Comité.

• (1105)

De plus, cette étude arrive à un moment important. Le gouvernement fait des investissements importants dans les Forces armées canadiennes. La motion M-16 reconnaît qu'une augmentation du personnel militaire aujourd'hui se traduira en fin de compte par une augmentation de la population d'anciens combattants dans les années et les décennies à venir. La motion nous invite donc à réfléchir de manière proactive à la façon dont nous pouvons continuer à soutenir ceux qui ont servi le Canada.

Les Canadiens qui portent l'uniforme...

Le président : Je suis désolé, monsieur Freeman. Votre temps est écoulé. Puis-je vous demander de conclure, s'il vous plaît?

Mitch Freeman : Oui.

Les Canadiens qui portent l'uniforme apportent des contributions extraordinaires au nom de notre pays. Ils méritent les systèmes qui les aident à rester en santé, connectés et engagés.

Monsieur le président, nous vous remercions de nous donner l'occasion de contribuer à l'étude et nous sommes impatients de soutenir le Comité dans ses travaux.

Merci beaucoup.

Le président : Merci, monsieur Freeman.

Nous allons commencer par M. Mazier, pour six minutes.

Bienvenue au Comité, monsieur.

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC) : Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous les députés d'en face. C'est la première fois que je siége à ce comité. Allons-y.

Monsieur Freeman, selon les estimations du gouvernement, combien d'anciens combattants sont actuellement sans abri au Canada?

Mitch Freeman : Merci beaucoup de la question.

Selon les renseignements que nous avons actuellement de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, environ 1 700 à 1 800 vétérans sont en situation d'itinérance tout au long de l'année. Je dirais...

Dan Mazier : Merci, monsieur Freeman. C'est bien.

Selon le gouvernement, le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans a été mis en place pour prévenir et réduire l'itinérance chez les vétérans au Canada. Quel est le nombre total d'anciens combattants qui ont obtenu un logement stable grâce à ce programme à ce jour?

Mitch Freeman : En ce qui concerne le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans administré par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, les derniers chiffres dont je dispose indiquent que, dans le cadre de ce programme, 233 vétérans ont reçu du soutien pour recevoir un logement stable.

Dan Mazier : Monsieur Freeman, nous avons obtenu une note d'information du ministère montrant que, l'année dernière, plus de 3 millions de dollars du financement du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans n'ont pas été utilisés. Selon le ministère, « toutes les possibilités d'allouer ce financement dans le cadre du [programme pour les vétérans sans abri] ont été épuisées ».

Le gouvernement croit-il vraiment qu'aucun ancien combattant n'aurait pu bénéficier de cet argent?

Mitch Freeman : Je soupçonne que vous faites référence au programme de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. Ce ministère est probablement mieux placé pour répondre à ces commentaires, car il administre le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans.

Dan Mazier : Qu'en pensez-vous? Vous ne pensiez pas qu'il y aurait des vétérans qui...? Vous êtes responsable du ministère. Vous avez beaucoup à voir avec les questions liées aux anciens combattants. Pensez-vous qu'un seul ancien combattant aurait pu bénéficier de cet argent?

Mitch Freeman : Comme je l'ai mentionné, je n'administre pas le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans. Ce programme est administré par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. Toute question liée à la situation budgétaire dans le cadre de ce programme leur conviendrait mieux.

Dan Mazier : Connaissez-vous des organisations au Canada qui auraient pu utiliser les 3 millions de dollars pour venir en aide aux anciens combattants?

Mitch Freeman : Comme je l'ai dit, le modèle de prestation du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans consiste à faire appel à une expertise externe à l'échelle du pays. Le ministère du Logement, des Infrastructures et des Collectivités serait le mieux placé pour répondre à votre question sur la façon dont cela est mis en œuvre.

Dan Mazier: La question était la suivante: connaissez-vous des organisations au Canada qui auraient pu utiliser ces 3 millions de dollars pour aider les anciens combattants? En connaissez-vous? C'est simplement oui ou non.

• (1110)

Mitch Freeman: Je vous remercie de la question, mais je reviendrais tout de même à ma réponse selon laquelle il vaudrait mieux s'adresser à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada en tant qu'administrateur du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans.

Dan Mazier: Êtes-vous l'administrateur du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans?

Mitch Freeman: Non.

Dan Mazier: Quelles sont vos responsabilités? Vous arrive-t-il de parler à des responsables du programme?

Mitch Freeman: La relation entre Anciens Combattants Canada et Logement, Infrastructures et Collectivités Canada repose sur une étroite collaboration. Le modèle d'exécution du programme comprend deux volets. Le premier concerne les services et les mesures de soutien. Nos collègues de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada ont mis en œuvre des programmes partout au pays, avec l'expertise...

Dan Mazier: J'imagine que vous en connaissez, alors.

Pourquoi les fonds non attribués pour le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans n'ont-ils pas été transférés au Fonds d'urgence pour les vétérans, étant donné qu'il a pour but d'aider les vétérans à se nourrir, à se vêtir et à se loger?

Mitch Freeman: Le Fonds d'urgence pour les vétérans est administré par Anciens Combattants Canada. Il offre une aide financière aux vétérans qui sont confrontés à des difficultés financières. Le fonds est financé par Anciens Combattants Canada et il dispose de ressources financières suffisantes pour répondre à la demande.

Dan Mazier: Est-ce que quelqu'un à Anciens Combattants Canada a donné un coup de fil pour dire que le ministère aurait bien besoin des 3 millions de dollars?

Mitch Freeman: Comme je l'ai mentionné, le programme, à savoir le Fonds d'urgence pour les vétérans, dispose de ressources suffisantes pour répondre à la demande des vétérans qui y ont recours.

Dan Mazier: Il dispose de sommes suffisantes.

Mitch Freeman: Le Fonds d'urgence pour les vétérans est actuellement en mesure de répondre à la demande.

Dan Mazier: Monsieur Freeman, dans le budget de 2024, le gouvernement a désigné plusieurs propriétés de la Défense nationale comme candidates à la construction de logements. Certaines sont des manèges militaires qui sont en service ou qui ne le sont plus, notamment ceux d'Amherst, en Nouvelle-Écosse, de Windsor, en Ontario, et de Vernon, en Colombie-Britannique.

Anciens Combattants Canada a-t-il mené une analyse visant à déterminer si un ancien manège militaire constitue un environnement approprié sur le plan psychologique pour les anciens combattants qui souffrent de traumatismes liés au stress opérationnel ou du syndrome de stress post-traumatique?

Mitch Freeman: C'est une question très importante. Je voudrais faire deux remarques à ce sujet.

Tout d'abord, il y a eu des discussions avec nos collègues des Forces armées canadiennes sur l'usage actuel ou passé de ces propriétés.

Ensuite, des discussions avec des spécialistes de la question de l'itinérance chez les vétérans et des communautés de vétérans. Je crois que le Comité compte plusieurs experts parmi les personnes qu'il a invitées à venir témoigner. Je suggère que cette question leur soit posée.

Dan Mazier: Savez-vous si des analyses ont été faites à ce sujet?

Mitch Freeman: Nous sommes bien sûr en contact avec des organisations, notamment avec Services publics et Approvisionnement Canada, en ce qui concerne les biens. À Anciens Combattants Canada, nous ne disposons pas de biens à cet égard.

Dan Mazier: Avez-vous déjà demandé une analyse à ce sujet? À titre de responsable au ministère, avez-vous déjà eu des discussions sur la question?

Mitch Freeman: J'attends avec intérêt les recommandations qui découleront de l'étude que mène votre comité, après qu'il aura entendu tous les témoins.

Le président: Merci, monsieur Mazier.

Madame Rochefort, bon retour.

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens tout d'abord à dire que j'ai trouvé que le rapport sur l'utilisation et la sous-utilisation des terrains excédentaires était tout à fait excellent. Les analystes ont fait du très bon travail. Je vous en remercie.

Je vous remercie de me donner l'occasion de parler de cette question importante ce matin. Je souhaite comprendre où sont les possibilités. Dans le rapport qui a été préparé, il est question de la Banque de terrains publics du Canada. On souligne le portefeuille de la Société immobilière du Canada et les possibilités offertes par des biens immobiliers que l'on juge convenables pour la construction de logements.

Je me demande si, à ce stade, vous en avez évalué certains qui pourraient convenir à l'hébergement ou aux services destinés aux anciens combattants. Je voudrais également savoir à quelle étape du processus décisionnel sur les biens les organisations d'anciens combattants et les fournisseurs de logements peuvent proposer une telle utilisation.

Mitch Freeman: J'aimerais pouvoir vous répondre au sujet du processus lié aux terrains inutilisés et de son fonctionnement. Ces questions relèvent davantage de la compétence de nos collègues de Services publics et Approvisionnement Canada, qui s'occupent de l'évolution et de la cession des biens fédéraux, ainsi que de la manière dont les différentes organisations interviennent dans ce cadre.

Ce que je peux dire, cependant, c'est que toute organisation qui s'adresse à Anciens Combattants Canada pour se renseigner sur... Nous mettons bien sûr les gens en contact avec ce type d'organismes afin que l'on détermine comment les terrains peuvent être utilisés de la meilleure façon possible pour les anciens combattants.

Pauline Rochefort: Les deux ministères échangent-ils sur certaines de ces questions au fur et à mesure qu'elles se présentent? Recommanderiez-vous quelque chose au nom des anciens combattants?

• (1115)

Mitch Freeman: Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration préliminaire, nous sommes très heureux d'apporter notre expertise au nom des anciens combattants. Nous comprenons le processus de transition. Ma collègue, Mme Pham, pourra en parler au fur et à mesure.

Le processus de transition et les besoins des anciens combattants sont particuliers par rapport à ceux du Canadien moyen au pays. Nous sommes heureux de faire connaître nos recherches et notre travail à ce sujet à nos collègues de Services publics et Approvisionnement Canada, des Forces armées canadiennes, du ministère de la Défense nationale, etc.

Pauline Rochefort: Vous demande-t-on parfois votre avis d'expert sur ces questions?

Mitch Freeman: Notre dernier échange avec SPAC remonte à quelques mois. Il s'agissait d'une demande de renseignements — sans doute liée à cette discussion — concernant le type de terrains dont disposait Anciens Combattants Canada. Nous avons répondu que, à l'échelle fédérale, nous ne possédons aucun terrain. Nous ne sommes pas propriétaires de biens fédéraux. C'est plutôt SPAC. SPAC est le gardien des terrains.

Pauline Rochefort: Seriez-vous disposés à donner des conseils sur les besoins des anciens combattants en matière de logement?

Mitch Freeman: Nous serions bien sûr ravis d'apporter notre expertise et de faire connaître nos pratiques exemplaires sur ce que nous savons à propos de la communauté des anciens combattants.

Selon le recensement de 2021, le Canada compte 461 000 anciens combattants. Nous disposons de renseignements sur la répartition entre les hommes et les femmes. Nous avons également des données sur la proportion d'anciens combattants autochtones, dont les besoins particuliers mériteraient une discussion à part entière.

Nous serions ravis de participer à des échanges et à des consultations, si nécessaire, afin d'appuyer les travaux de votre comité.

Pauline Rochefort: Vous êtes-vous penché sur la propriété d'Amherst, que ma collègue, la députée Hirtle, a proposé pour un projet de logements et de services destinés aux anciens combattants? Cette question a-t-elle été portée à votre attention?

Mitch Freeman: Merci beaucoup.

Nous connaissons bien cette propriété d'Amherst et nous travaillons avec certains des organismes communautaires pour bien comprendre leurs besoins. Nous les avons aidés et orientés, le cas échéant, vers Maisons Canada, la Société immobilière du Canada, etc.

Pauline Rochefort: Vous consultez les collectivités et les anciens combattants. Vous veillez à ce que les renseignements recueillis soient transmis aux organismes gouvernementaux compétents. Est-ce exact?

Mitch Freeman: Tout à fait.

À ce sujet, Anciens Combattants Canada joue notamment un rôle de facilitateur, si l'on veut, sur des questions qui touchent les anciens combattants. Bien sûr, nous avons un processus de gestion des cas dans le cadre duquel nous sommes en contact avec des anciens combattants à risque élevé dont la situation est complexe — les personnes qui nécessitent un accompagnement particulier — à cet égard. Nous avons également des recherches sur le recensement et l'Enquête sur la santé des anciens combattants canadiens. Nous sommes heureux de communiquer cette information à

nos collègues de SPAC, des FAC, du MDN, de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et d'autres organismes, et nous le faisons, pour appuyer les discussions sur les anciens combattants.

Pauline Rochefort: Une fois que l'information a été transmise, comment assurez-vous le suivi auprès des autres ministères sur ces questions?

Mitch Freeman: C'est une excellente question.

La coordination entre les ministères à l'échelle fédérale repose sur un esprit de collaboration qui est très fort. Nous participons bien sûr à toutes sortes de discussions, à des réunions de comités de direction, etc. Par exemple, les Forces armées canadiennes et notre ministère disposent d'une structure qui nous permet de nous réunir régulièrement, de définir les priorités des deux ministères concernant les anciens combattants, puis d'assurer le suivi de ces priorités.

Pauline Rochefort: Je vais vous poser une dernière question. En ce qui concerne Amherst, quel serait votre rôle dans le suivi auprès des différents ministères et organismes gouvernementaux auxquels vous avez transmis les renseignements? Comment vous assureriez-vous que...?

Par ailleurs, lorsque nous sollicitons les commentaires du public et des anciens combattants, faisons-nous un suivi auprès d'eux? Autrement dit, qui boucle la boucle — quelle que soit la façon dont on envisage la communication?

Le président: Pourriez-vous répondre brièvement, s'il vous plaît?

Mitch Freeman: Comme je l'ai mentionné, monsieur le président, en tant que facilitateurs, nous mettrions certainement en place une boucle de rétroaction complète afin de veiller à ce que les organisations qui se manifestent et qui s'informent puissent entrer en contact, et que le contact soit fructueux.

Pauline Rochefort: Merci.

Le président: Merci.

Madame Gaudreau, bon retour au Comité.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis heureuse de vous retrouver. J'espère que vous avez passé un bel été.

Nous avons beaucoup de pain sur la planche, même si nous sommes en situation minoritaire. C'est ça, le rôle de la démocratie: s'assurer d'obtenir les réponses à nos questions et s'assurer aussi que les services sont bien rendus. Ça m'amène à vous dire que j'ai siégé pendant un an au Comité permanent des anciens combattants. Je salue mes collègues qui sont ici aujourd'hui.

Force est de constater qu'il y a énormément de vétérans négligés, et on sait très bien que les sommes d'argent sont insuffisantes. Aujourd'hui, nous sommes en train de regarder une nouvelle structure. Les questions sont précises et claires, mais nous n'avons pas de réponses. Des questions ont été posées. Nous savons qu'Anciens Combattants Canada, ou ACC, et les Forces armées canadiennes travaillent en collaboration.

Or, monsieur le sous-ministre, pour un projet comme celui-ci, est-il normal de travailler en équipe avec Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, pour s'assurer que les services et les modalités sont en bonne et due forme?

• (1120)

Mitch Freeman: Monsieur le président, je remercie la députée de cette question.

Il est normal pour les ministères de travailler ensemble pour résoudre ou pour régler les problèmes auxquels font face les vétérans et les vétéranes. Les deux ministères, SPAC et ACC, ont des occasions d'avoir de telles conversations. Cela dit, je suis heureux de recevoir les recommandations de ce comité pour renforcer et pour perfectionner cette relation.

Marie-Hélène Gaudreau: J'entends des citoyens qui me disent de poser la question.

On sait que le ministère manque d'argent et que les services ne sont pas offerts à 100 %. On va se le dire: on travaille sur la qualité. Comment se fait-il qu'Anciens Combattants Canada ne soit pas proactif pour s'assurer d'une collaboration en bonne et due forme avec SPAC dans un programme qui peut avoir des avantages concrets et importants? Comment se fait-il que nous posions la question et qu'on nous dise qu'on n'est pas responsable de ça et qu'il faut poser la question à quelqu'un d'autre?

J'avoue que je veux avoir les réponses à toutes les questions qui ont été posées par mes collègues. C'est important. C'est ça, notre rôle.

Est-ce que vous pouvez vous engager, au nom des gens qui nous regardent, des vétérans qui nous regardent? Pouvez-vous dire que vous allez être proactif pour vous assurer qu'on n'échappe pas un sou ou une structure? Qu'en pensez-vous?

Mitch Freeman: Si vous le permettez, je vais répondre en anglais afin de faire le point exactement.

[Traduction]

Tout d'abord, je tiens à souligner que la structure des prestations d'Anciens Combattants Canada revêt un caractère quasi législatif sur le plan financier. Par conséquent, les besoins des anciens combattants sont pris en charge par le Parlement. C'est donc dire que si 10 000 vétérans se manifestent, les programmes en place permettront de tous les prendre en charge. Il n'y a donc aucun manque à gagner dans le financement des prestations et des services offerts par le ministère aux anciens combattants. La demande est satisfaite à 100 %.

En ce qui concerne le deuxième aspect, la collaboration entre Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, Anciens Combattants Canada et tous les ministères est excellente, selon moi. Les relations sont bonnes. J'attends avec impatience que cette étude soit menée. Il s'agit d'un sujet relativement nouveau pour le ministère des Anciens Combattants, étant donné que nous ne sommes pas des experts en biens immobiliers. Nous possédons une expertise des vétérans et de leurs enjeux. Nous sommes ravis d'en faire bénéficier les ministères avec qui nous collaborons, les organismes communautaires, et les autres pour que les anciens combattants aient les meilleurs services possibles, et que ces propriétés qui existeraient au pays puissent profiter aux anciens combattants.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Il me reste encore quelques minutes. On va aller un peu plus dans le concret.

Premièrement, on dit qu'il y a 10 000 vétérans qui ont des besoins. Pour les gens qui nous écoutent, oui, c'est bien d'avoir une réponse, sauf qu'avoir une réponse 18 mois plus tard, est-ce que

c'est correct quand des gens sont en souffrance? Ça, c'est l'autre question. Donc, on peut jouer avec les mots sur les délais. Si vous me dites que c'est en moins de deux semaines, je peux vous montrer que des milliers de personnes sont encore en attente. Elles m'appellent à mon bureau.

Donc, la collaboration, je comprends qu'elle va s'installer. Ça, c'est une bonne chose. Maintenant, si SPAC s'occupe du terrain et du bâtiment, de quoi parle-t-on exactement? Est-ce qu'on parle d'un centre de services, de logements pour vétérans ou des deux?

[Traduction]

Mitch Freeman: Je vous remercie de la question.

[Français]

Je vais répondre en anglais pour faire le point exactement.

[Traduction]

C'est SPAC qui est chargé de gérer les actifs fédéraux. Pour notre part, nous sommes heureux de collaborer ici avec le Comité, comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, ainsi qu'avec SPAC, pour leur faire bénéficier de nos connaissances et de notre expertise des vétérans, de sorte que ces propriétés soient utilisées judicieusement.

Comme je l'ai également dit dans ma déclaration préliminaire, Anciens Combattants Canada compte 38 bureaux dans tout le pays et 28 bureaux partagés avec des bases des Forces canadiennes pour que les anciens combattants reçoivent les services et le soutien auxquels ils ont pleinement droit. De même, notre plus récent sondage sur la satisfaction de la clientèle indique que 5 % des vétérans préfèrent des services en personne. L'infrastructure est en place. Lorsque c'est plus pratique, nous demanderons aux gestionnaires de cas de rencontrer les vétérans chez eux ou à d'autres endroits commodes pour nous assurer de répondre à ces besoins.

• (1125)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci, madame.

Madame Cobena, bienvenue au Comité. Vous avez cinq minutes, je vous prie.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Freeman, je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui. Le sujet dont nous avons discuté jusqu'à présent, en particulier celui de l'itinérance, revêt un intérêt particulier pour moi, ainsi que pour ma circonscription de Newmarket—Aurora. L'itinérance est un problème. Nous le voyons. C'est évident. Il y a un besoin.

À ce sujet, pourriez-vous nous donner votre estimation officielle du nombre de vétérans sans abri au Canada?

Mitch Freeman: Certainement. Les données les plus récentes dont je dispose proviennent de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. Il s'agit d'une compilation des dénombrements ponctuels de sondages réalisés dans les refuges partout au pays. On y apprend qu'environ 1 700 à 1 800 vétérans se retrouvent en situation d'itinérance au cours de l'année.

Monsieur le président, je tenais à apporter une précision tout à l'heure. Cela ne signifie pas qu'il y a 1 700 anciens combattants sans abri chaque jour. Au cours de l'année, 1 700 anciens combattants se retrouvent sans abri ou risquent de le devenir.

Sandra Cobena: Quelle est la date de ce chiffre? De quelle année parle-t-on?

Mitch Freeman: Les données que j'ai datent de mars 2026.

Sandra Cobena: D'accord.

J'ai un rapport du gouvernement du Canada qui remonte à décembre, et qui estime ce nombre à environ 2 600. Bien sûr, ce sont les anciens combattants dont nous avons connaissance. Certains des gens qui ont servi notre pays sont en situation d'itinérance. Vous comprendrez pourquoi il est choquant d'apprendre que le ministre du Logement a décidé de transférer environ 3 millions de dollars d'un programme visant à aider les anciens combattants sans abri, sous prétexte qu'il n'avait trouvé aucun ancien militaire dans le besoin.

Dans le même ordre d'idées, à quel moment Anciens Combattants Canada a-t-il appris que le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans serait privé de 3 millions de dollars?

Mitch Freeman: Je vous remercie de la question.

J'aimerais souligner deux points. Le chiffre que vous citez — environ 2 600 anciens combattants — correspondait à des années précédentes. Par conséquent, l'itinérance chez les vétérans est passée de 2 600 à 1 700 personnes. De nombreux facteurs peuvent contribuer à cette baisse. Le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans a été mis en œuvre au cours de cette période. Nous sommes donc très heureux de voir ces chiffres passer de 2 600 à 1 700.

Comme je l'ai dit à un collègue plus tôt, toute question concernant le financement du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans devrait vraiment être adressée... Je ne suis pas au courant des conversations internes sur le financement de ce programme. Ce que je peux dire, c'est qu'il compte deux volets. Le premier se rapporte aux Services et mesures de soutien, et Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, ou LICC, a conclu des ententes avec environ 28 organismes. Il existe un autre volet, appelé « capacités », qui regroupe six organisations menant des recherches dans ce domaine afin de mieux comprendre les causes profondes de l'itinérance chez les vétérans. Du point de vue d'Anciens Combattants Canada, j'ai hâte de recevoir les données issues de ces recherches au cours des prochaines années afin de mieux comprendre la situation et de prendre ensuite des décisions stratégiques concernant les prestations et les services offerts aux anciens combattants.

Sandra Cobena: Vous avez mentionné tout le soutien et les besoins réels des anciens combattants, ce qui explique pourquoi nous voyons un problème dans le retrait de ce financement — les 3 millions de dollars qui sont retirés du programme et transférés ailleurs. Il s'agit d'argent qui avait été spécifiquement alloué pour aider les anciens combattants, mais que le ministère du Logement a retiré. Votre ministère a-t-il été consulté avant que cette décision ne soit prise?

Mitch Freeman: Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'administrateur de ce programme est LICC, et les décisions prises relèvent de ce ministère.

Sandra Cobena: On vous a simplement informé: « Nous retirons les fonds », et c'est tout. N'avez-vous aucun mot à dire à ce sujet?

Mitch Freeman: Du point de vue du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, notre rôle consiste à collaborer avec LICC pour mettre en place les services complets dont bénéficient les anciens combattants lorsqu'ils intègrent le programme, ainsi qu'à trouver les vétérans et les orienter vers le portefeuille d'Anciens Combattants. Souvent, les vétérans qui arrivent au Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans n'utilisent pas nécessairement tous les services offerts par Anciens Combattants Canada.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, en ce qui concerne les prestations d'invalidité, nous avons tout un programme à cet égard. Cependant, ce qui importe davantage pour cette cohorte en particulier, c'est la réadaptation et le remplacement du revenu. Ce programme de réadaptation...

• (1130)

Sandra Cobena: Puis-je vous demander si, dans cette optique, vous auriez recommandé que, plutôt que de retirer ces 3 millions de dollars, ils soient réaffectés à ces services? Je pose la question parce que, dans ma circonscription, il y a un organisme de soutien en santé mentale pour les anciens combattants, et il fonctionne à plein rendement. N'aurait-il pas été préférable d'affecter ces fonds à ce genre de services plutôt que de les retirer aux vétérans?

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Mitch Freeman: Je dirais que le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans a aidé plus de 1 400 vétérans partout au pays en leur offrant des services complets. Comme je l'ai mentionné plus tôt, plus de 200 d'entre eux ont reçu et trouvé un logement stable.

Le président: Madame Fancy, bienvenue au Comité. Vous avez cinq minutes.

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Merci beaucoup. Par votre entremise, monsieur le président, j'aimerais ramener la conversation sur le logement, dont nous sommes ici pour parler.

De plus, c'est merveilleux d'être une nouvelle députée membre du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Je me souviens d'avoir siégé ici à titre de remplaçante à quelques reprises au cours d'une session précédente.

J'aimerais commencer par vous, monsieur Freeman, et vous parler très brièvement de planification et de stratégie. Je tiens également à souligner que je suis une députée de la Nouvelle-Écosse, tout comme ma collègue — c'est sa motion — qui est originaire de là-bas. En Nouvelle-Écosse, nous avons une proportion d'anciens combattants bien supérieure à la moyenne: 7,2 % de la population totale de la Nouvelle-Écosse est composée d'anciens combattants, contre 2,7 % à l'échelle nationale. Par conséquent, il est extrêmement important d'avoir des services complets, comme l'a dit mon collègue d'en face, à proximité des logements.

Ma première question à votre intention, monsieur Freeman, est la suivante: comment le ministère des Anciens Combattants cerne-t-il les possibilités d'utiliser certaines de ces propriétés fédérales sous-utilisées ou excédentaires pour répondre aux besoins en matière de logement des vétérans? Selon vous, quels sont les principaux obstacles à la mise à disposition de ces biens immobiliers?

Mitch Freeman: Merci beaucoup de la question.

J'aimerais commencer en mettant l'accent sur votre premier point concernant certaines données et informations dont nous disposons à la suite du recensement de 2021. C'était la première fois depuis 1971 qu'une question relative au service militaire était posée dans le cadre d'un recensement. Cette question a bien sûr été reprise en 2026. Nous avons hâte de recevoir ces données dans les mois et les années à venir, ainsi que les analyses qui en découleront.

Pour revenir à ce que vous avez dit, la Nouvelle-Écosse compte le taux le plus élevé d'anciens combattants par habitant et il est très important que les services soient offerts de manière à... Des anciens combattants nous ont dit qu'ils voulaient ne raconter leur histoire qu'une seule fois pour ne pas avoir à revivre leur traumatisme ou à revenir sur les difficultés qu'ils ont rencontrées. Chose certaine, une occasion vous est donnée de réfléchir à la meilleure façon de formuler des recommandations pour ce type de propriétés.

Les anciens combattants nous disent également que la majorité des interactions avec le ministère des Anciens Combattants comprennent deux étapes, dont la gestion de cas, qui est de loin la plus importante. Un ancien combattant s'entretient avec un employé du ministère pour analyser ses besoins. Ils examinent un processus de transition et précisent les besoins.

Le gestionnaire de cas, en sa qualité de responsable des services, travaillera ensuite avec l'ancien combattant pour mettre en place les services nécessaires. Ceux-ci pourront provenir en partie de notre organisme, mais aussi de fournisseurs communautaires. Le Comité doit réfléchir à la manière dont ces propriétés pourront être mises à profit là où vivent les anciens combattants, afin de répondre à leurs besoins.

Jessica Fancy: Selon vous, quel est l'un des obstacles à cet égard à l'heure actuelle?

Mitch Freeman: Madame Pham, avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Jessica Fancy: Je m'adresse maintenant à vous, madame Pham. Oui, allez-y.

Nathalie Pham (directrice générale, Direction générale des opérations en région, ministère des Anciens Combattants): Parlez-vous plus précisément de la Nouvelle-Écosse ou d'un obstacle à...?

Jessica Fancy: Je parle de manière générale. Au sein de ce comité, nous représentons tous les Canadiens.

Nathalie Pham: Comme l'a dit, je crois, M. Freeman, le rôle de notre personnel de première ligne est d'accompagner nos anciens combattants et de les aider en les mettant en relation avec les ressources communautaires, la province et les fournisseurs de services. C'est l'une de nos missions les plus importantes, et nous en sommes fiers.

Il va sans dire que ce n'est pas toujours chose facile. Tout d'abord, les anciens combattants viennent nous voir, mais sont-ils prêts à accéder à toutes les ressources à leur disposition? Il faut du temps et du dévouement pour aider l'ancien combattant à franchir ce pas.

Vous me demandez quels sont les obstacles. Je dirais que l'établissement d'un lien de confiance et de relations avec les anciens combattants n'est pas aussi facile qu'on le croit. Ce n'est pas comme si, dès qu'un ancien combattant venait nous voir, nous mettions immédiatement en place les services nécessaires. Nous devons établir

cette relation de confiance. Cela peut prendre des mois, voire des années.

Je dirais que c'est plus difficile avec nos anciens combattants en situation d'itinérance. Ils ne communiquent pas tout de suite avec nous. Cela peut prendre du temps. De plus, comme vous le savez, les anciens combattants sans abri présentent différentes réalités. Nous ne voyons pas toujours le profil classique de l'ancien combattant sans abri. Nombre d'entre eux dorment chez des connaissances et ne sont pas tout à fait en situation d'itinérance lors de notre première rencontre. Lorsque nous commençons à travailler avec nos anciens combattants, nous nous rendons compte que certains d'entre eux risquent de se retrouver à la rue. Il est donc essentiel d'adopter une approche proactive auprès d'eux. C'est à ce moment-là que nous devons réagir, prendre des mesures et leur apporter notre soutien.

• (1135)

Le président: Le temps est écoulé.

Madame Gaudreau, la parole est à vous.

Avant que vous ne commenciez, je précise que je donnerai la parole à Mme Gaudreau, puis à M. Bragdon et enfin à M. Gasparro. Comme il nous reste quelques minutes, les tours seront de trois minutes et demie ou quatre minutes, de six minutes et six minutes. Je ne fais que donner une minute de plus à chaque intervenant.

Nous vous écoutons.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Vous avez raison, madame Pham. L'étude que nous avons faite au Comité permanent des anciens combattants a montré que, chaque semaine, un vétéran se suicide. Mes collègues ne le savent pas, mais c'est important. Certains ne me connaissent pas encore, mais je parle en français. Je disais que 50 % des vétérans ont plus de chance de passer à l'acte. Alors, effectivement, être proactif est essentiel.

Ce matin, nous avons eu l'occasion d'avoir un peu l'inventaire de ce qu'est Anciens Combattants Canada. On comprend que c'est Services publics et Approvisionnement Canada, qui s'occupe du terrain, mais on veut savoir précisément ce qu'il y a pour les vétérans dans ce programme. Quels sont les services? Quel est le plan? C'est juste ça que je veux savoir aujourd'hui.

Nathalie Pham: Vous demandez quel est le plan pour les vétérans en situation d'itinérance, n'est-ce pas?

Marie-Hélène Gaudreau: Oui. Je parle des vétérans en situation de vulnérabilité et de leur accession à la propriété.

Nathalie Pham: Pour ce qui est de la prestation de services, notre préoccupation, ce sont les facteurs de risque que nous pouvons aborder avec nos vétérans pour qu'ils aient accès aux services en place. S'ils ont besoin de services en santé mentale, il faut que nous puissions rendre ces services accessibles peu importe où sont les vétérans. Comme vous le savez, il y a des vétérans un peu partout au pays. Notre mission première est de les mettre en lien avec les fournisseurs de services, les provinces et les territoires. Ça, c'est important pour nous.

Bien sûr, nous regardons toutes les sphères, notamment le fonctionnement de la personne.

Une des préoccupations est le logement: il faut regarder ce qui convient à la personne. Nous travaillons beaucoup avec les ressources communautaires. Ce sont vraiment nos yeux sur le terrain; elles ont la capacité d'être là jour et nuit. Elles-mêmes ont beaucoup de liens avec les autres ressources de la communauté. Donc, notre rôle est vraiment de faire le lien avec les ressources communautaires et de travailler avec elles. Par ailleurs, dans beaucoup des cas, ce sont les ressources communautaires qui vont nous envoyer des vétérans. Encore une fois, il est question de la relation de confiance; ce n'est pas un vétéran en situation d'itinérance qui va venir cogner à notre porte. Nous le voulons, mais nous devons travailler avec les ressources de la communauté pour créer cette confiance et pour qu'elles nous envoient les vétérans afin que nous puissions les aider.

Pour nous, il s'agit de leur offrir les services auxquels ils ont droit et de les aider dans toutes les sphères dans lesquelles ils ont des besoins.

Je sais qu'on parle ici de logement, mais il faut trouver le mode de logement ou la façon de faire qui leur convient. Il n'y a pas un format pour tous les vétérans; c'est propre à chacun.

• (1140)

Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie.

Monsieur le président, j'aimerais que nous puissions avoir un peu plus de détails sur le plan, sur la manière dont ça va se concrétiser et sur le processus de mise en place. Est-ce que ça va être partout en même temps, ou est-ce qu'il y a des priorités? J'aimerais que le Comité puisse recevoir ces informations. Les gens nous posent des questions, donc nous voulons leur donner des réponses.

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Aimerez-vous obtenir une réponse écrite de leur part?

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je n'ai pas entendu.

[Traduction]

Le président: Excusez-moi. Souhaitez-vous obtenir une réponse écrite de leur part à propos de votre dernier commentaire concernant un plan?

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Ma question porte vraiment sur la mise en place du plan d'un océan à l'autre.

Madame Pham, comme vous êtes représentante des régions, je voudrais savoir comment le plan est ventilé et déployé dans les régions.

Nathalie Pham: Nous pouvons vous communiquer notre plan et la manière dont nous travaillons avec les différentes ressources afin de soutenir les vétérans en situation de vulnérabilité.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est merveilleux. Merci.

[Traduction]

Le président: C'est fantastique. Merci beaucoup.

Je vous rappelle que le Comité a adopté une motion selon laquelle tous les documents demandés doivent nous être transmis dans un délai de 21 jours.

Nous passons maintenant à M. Bragdon, puis nous terminerons avec M. Gasparro et Mme Fancy.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

La motion n° 16 souligne que la croissance des Forces armées canadiennes pourrait entraîner une augmentation du nombre d'anciens combattants au cours des prochaines décennies et, bien sûr, des prochaines années. Le ministère des Anciens Combattants a-t-il prévu quoi que ce soit pour déterminer comment la demande en matière de services et d'installations destinés aux anciens combattants pourrait évoluer dans ce contexte? Y a-t-il des collectivités ou des régions précises où vous prévoyez une hausse significative de la demande?

Mitch Freeman: Cette question est pertinente dans le contexte actuel. Évidemment, nos deux organisations, la nôtre et les Forces armées canadiennes, s'efforcent d'anticiper et de comprendre cette croissance du recrutement et du maintien en poste des militaires en plus de prévoir les transferts vers le ministère des Anciens Combattants. Il va sans dire que le nombre d'anciens combattants au pays va augmenter au cours des prochaines années et décennies.

J'aimerais que nous revenions sur certaines analyses à cet égard. Avant tout, je tiens à ce que le Comité sache que les prestations du ministère des Anciens Combattants — c'est-à-dire notre programme de prestations d'invalidité, nos prestations de réadaptation et de remplacement de revenu, etc., comme je l'ai mentionné précédemment — sont de nature quasi législatives, ce qui signifie qu'elles augmentent en fonction de la demande. D'un point de vue strictement financier, le nombre d'anciens combattants qui font une demande de prestations correspond au nombre d'anciens combattants qui les reçoivent.

Le deuxième élément concerne le traitement des demandes et les ressources nécessaires. Nous sommes heureux que le budget de 2025 prévoie 184,9 millions de dollars pour stabiliser les effectifs chargés du traitement des demandes de prestations d'invalidité afin de garantir qu'elles soient traitées au rythme requis. Il prévoit également des investissements dans un programme de modernisation des services pour mettre au point des technologies qui permettront d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ce programme. L'octroi de cette prestation se fait de manière virtuelle; les infrastructures et l'emplacement géographique ne sont donc pas des éléments déterminants dans cette conversation puisque le personnel travaille aujourd'hui en mode virtuel partout au pays. La modernisation des services visant à améliorer le parcours des anciens combattants constituera la première étape pour répondre à l'augmentation de la demande dans les années et les décennies à venir.

Richard Bragdon: Je pense que ce que de nombreux anciens combattants aimeraient savoir et, bien sûr, ce que l'ensemble des Canadiens veulent savoir, c'est que la réponse du ministère et du gouvernement correspond à l'urgence du moment et aux besoins.

Chacun d'entre nous, ici présent, peut réfléchir et connaît peut-être, ou a peut-être déjà rencontré, des anciens combattants qui traversent une période très difficile et qui, avec leurs familles, doivent faire face aux conséquences de leur service et aux séquelles qui en découlent. Il y a aussi ceux qui sont gravement touchés et se retrouvent dans des conditions que nous ne pouvons même pas imaginer.

Il incombe au gouvernement et au ministère de réagir avec compassion, sensibilité et rapidité afin que la priorité soit accordée à la bonne utilisation des installations existantes. De plus, s'il existe des bâtiments fédéraux excédentaires pouvant répondre à un besoin, ceux-ci doivent être recensés dès maintenant et réaffectés pour être adaptés à ces besoins émergents.

Ce matin, j'ai reçu un message qui a attiré mon attention sur une question précise. La chapelle St. Luke, située sur la base des Forces armées canadiennes de Gagetown, accueille depuis longtemps les familles des militaires et des anciens combattants de notre région. A-t-on consulté le ministère des Anciens Combattants au sujet de la décision visant à réaffecter cette chapelle, à la désacraliser et à la transformer en un espace polyvalent?

Je sais que de nombreux anciens combattants et leurs familles comptent sur les services d'aumônerie. Cet aspect de leur vie est extrêmement important, surtout en situation de crise ou dans les moments difficiles. Le ministère des Anciens Combattants est-il au courant de cette décision? Vous a-t-on consultés?

● (1145)

Mitch Freeman: J'ai quelques observations à faire.

J'aimerais revenir au début de la déclaration pour m'assurer que tous les membres du Comité savent que, si vous connaissez un ancien combattant qui éprouve des difficultés et a besoin d'aide, vous pouvez nous faire parvenir l'information afin que nos équipes puissent communiquer avec lui et veiller à ce qu'il ait accès aux services et au soutien dont il a besoin.

Je tiens également à souligner aux membres du Comité et à tous les anciens combattants qui nous regardent aujourd'hui que la priorité absolue du ministère est de veiller à ce que des services soient en place pour eux et à ce que le processus de transition se déroule le mieux possible. C'est pourquoi le ministère, au cours de la dernière décennie, a fait évoluer le processus de transition en collaboration avec nos collègues des Forces armées canadiennes pour — si c'est ce qu'ils souhaitent — avoir des entrevues avec eux et leurs familles.

Richard Bragdon: Merci, monsieur Freeman. J'ai peu de temps, et je veux permettre à une collègue de poser une question également.

Avez-vous été consultés? Anciens Combattants Canada a-t-il été consulté au sujet de cette décision, qui a des répercussions sur les anciens combattants et les familles des militaires? Cette chapelle a été utilisée pendant des années par ces familles. Avez-vous été consultés au sujet de cette décision, oui ou non?

Mitch Freeman: Personnellement, je n'ai pas eu vent de discussions à ce sujet. Il conviendrait de poser cette question à nos collègues des Forces armées canadiennes, qui sont responsables de leurs biens immobiliers.

Richard Bragdon: Je vais céder le reste de mon temps à Mme Cobena.

Le président: Madame Cobena, allez-y.

Sandra Cobena: Merci.

Anciens Combattants Canada a créé le Conseil des vétérans pour veiller à ce qu'elles aient voix au chapitre dans l'élaboration des politiques. Nous avons appris depuis que 5 de ses 12 membres ont démissionné en invoquant le fait que les conditions nécessaires pour obtenir des résultats significatifs n'étaient pas au rendez-vous.

C'est donc près de la moitié du conseil. Pourriez-vous nous dire ce qui a mal tourné?

Mitch Freeman: Merci beaucoup.

En ce qui concerne le Conseil des vétérans, ce conseil a été mis en place... Je crois que vous faites allusion au changement apporté à sa composition plus tôt cette année. Certaines d'entre elles ont décidé de ne pas présenter leur candidature de nouveau ou se porter volontaires pour continuer à participer au Comité.

Le conseil actuel fonctionne bien. Il y a donc six membres...

Sandra Cobena: Elles ont expliqué dans un article pourquoi elles ont décidé de ne plus en faire partie. Êtes-vous au courant des problèmes qui les ont amenées à prendre cette décision?

Mitch Freeman: Comme je l'ai mentionné plus tôt, le conseil joue un rôle fondamental en fournissant des conseils et des recommandations à la ministre. Je crois comprendre que certaines d'entre elles ont décidé de quitter le conseil et de passer à autre chose. Le conseil poursuit ses travaux, et les six membres actuelles fournissent des conseils et des recommandations à la ministre.

Sandra Cobena: Je suis désolée. Pour que tout soit clair, vous n'êtes pas au courant des problèmes et il n'y a eu aucun changement après le départ de ces cinq membres.

Mitch Freeman: Comme je l'ai mentionné, le Conseil des vétérans est toujours en place, et ses six membres fournissent des conseils et des recommandations à la ministre.

Le président: Je vais vous interrompre, monsieur Freeman. Je ne le fais pas souvent, mais la question était très claire: êtes-vous au courant des problèmes ou des raisons qui expliquent ces départs? Je pense que le Comité aimerait obtenir une réponse claire et non pas savoir simplement que le conseil existe toujours.

Mitch Freeman: Très bien, monsieur le président.

Je ne sais pas ce qui s'est passé à ce moment. Je n'ai pas participé au processus et je n'étais pas le sous-ministre adjoint responsable de ce dossier.

● (1150)

Richard Bragdon: Monsieur le président, très rapidement, je demanderais simplement...

Le président: Nous avons dépassé le temps imparti.

Richard Bragdon: D'accord.

Le président: Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Je vais maintenant donner la parole à M. Gasparro, puis à Mme Fancy.

Je suis sûr qu'il restera un peu plus de temps pour vous deux également.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Excellent. Merci, monsieur le président.

Je vais céder la première partie de mon temps à Mme Fancy.

Jessica Fancy: C'est bien. Merci beaucoup.

Encore une fois, je reviens sur le sujet du logement, soit l'objet de la motion d'aujourd'hui.

Madame Pham, j'aimerais poser une question complémentaire à mes dernières questions, à savoir comment vous mesurez le succès d'une initiative en matière de logement. Vous avez parlé plus tôt de services complets, du fait de dormir chez des connaissances, de ce qu'est l'itinérance et de différents indicateurs. Comment mesurez-vous le succès d'un programme? S'agit-il simplement de savoir si une personne a un logement, ou tenez-vous également compte des résultats à long terme, comme l'emploi, l'éducation et le fait de mener une vie autonome?

Merci.

Nathalie Pham: Les résultats dépendent vraiment de l'ancien combattant. Chacun d'eux fixe les objectifs qu'il veut atteindre. Comme vous l'avez dit, certains sont en quête d'un logement et d'autres d'une formation professionnelle. Nous partons avec chacun du point A et nous travaillons ensemble pour atteindre son plus haut niveau d'indépendance. Ce niveau varie beaucoup d'une personne à l'autre. Nous avons des gens qui souhaitent atteindre de nombreux objectifs, et nous les accompagnerons tout au long de leur parcours.

Encore une fois, lorsqu'un objectif est atteint, cela ne veut pas dire qu'Anciens Combattants se retire ensuite. C'est un très long parcours. Les interactions avec l'ancien combattant peuvent fluctuer au fil du temps. À un moment donné, il se peut qu'il ait atteint divers objectifs et qu'il n'ait plus besoin d'interagir autant avec nous. Puis, quelques mois plus tard, il peut avoir de nouveaux besoins. Nous sommes là pour l'aider et le soutenir tout au long de sa vie.

Nous mesurons les résultats en fonction des sept dimensions du bien-être. Chaque ancien combattant a un parcours différent. Nous examinons sa santé physique, sa santé mentale, son environnement personnel et son environnement social, et les résultats peuvent être différents pour chacune de ces dimensions.

Jessica Fancy: Merci beaucoup.

Monsieur Gasparro, vous avez la parole.

Vince Gasparro: Excellent. Merci.

J'aimerais changer de sujet et poser des questions sur les services complets.

Monsieur Freeman, vous avez mentionné précédemment que le pays compte actuellement environ 461 000 anciens combattants. Si je me souviens bien, un pourcentage important d'entre eux sont des membres de la GRC. Est-ce exact?

Mitch Freeman: La question du recensement de 2021 portait sur le service militaire.

Vince Gasparro: C'est très bien. Merci.

Le pays compte 461 000 anciens combattants, et selon vos statistiques, environ 1 700 d'entre eux ont été en situation d'itinérance au cours des 12 derniers mois. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'un ancien combattant sans abri en est un de trop.

J'aimerais parler des services complets, car l'itinérance et ses causes sont des problèmes complexes. J'aimerais revenir à un rapport du ministère des Anciens Combattants de mai 2019, intitulé *Vers la fin de l'itinérance chez les vétérans*. Pouvez-vous nous parler de certaines conclusions de ce rapport et de certains programmes de soutien offerts à nos anciens combattants pour atténuer les problèmes d'itinérance?

Mitch Freeman: Je peux vous parler de divers programmes en place depuis 2019.

Premièrement, le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans est l'élément le plus important. Il a été mis en œuvre il y a plusieurs années afin de lutter contre ce problème, comme je l'ai mentionné plus tôt, par l'entremise de nos collègues de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

Deuxièmement, nous avons le Fonds d'urgence pour les vétérans, dont nous avons aussi parlé un peu plus tôt. Il s'agit d'un fonds mis à la disposition de ceux qui sont aux prises avec des problèmes financiers urgents. En temps normal, tout va bien, mais tout à coup, la fournaise brise et ils n'ont pas les fonds nécessaires pour la faire réparer. Ce problème, s'il n'est pas réglé, pourrait les conduire à l'itinérance. Le Fonds d'urgence pour les vétérans est donc là pour les aider dans ce genre de situation.

Enfin, il y a aussi le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille. Ce fonds vise à aider des organismes partout au pays qui souhaitent mettre en place des idées novatrices. Au cours des dernières années, une partie importante des fonds alloués a été attribuée à des organismes qui viennent en aide aux anciens combattants sans abri.

Depuis le rapport de 2019, ces programmes ont permis d'améliorer le soutien et de réduire l'itinérance chez les vétérans. D'après les données de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, leur nombre diminue.

• (1155)

Vince Gasparro: C'est très bien.

J'ai terminé. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Puis-je vous poser quelques brèves questions?

Monsieur Freeman, vous aviez les chiffres de mars 2026. Le plan ministériel renvoie au recensement de 2021 pour ce qui est du nombre d'anciens combattants sans abri. S'agit-il des chiffres les plus récents? D'où viennent les chiffres de mars 2026?

Mitch Freeman: Merci, monsieur le président.

Les chiffres sur l'itinérance proviennent de nos collègues de LICC, qui font des dénombrements ponctuels et des enquêtes dans les refuges pour déterminer le nombre d'anciens combattants sans abri qui utilisent ces services.

Le président: Les chiffres sont mis à jour en même temps que le recensement, je suppose.

Avez-vous une ventilation des causes profondes — je déteste ce terme — de l'itinérance? Quelle part est liée à la toxicomanie? À la santé mentale? Aux difficultés financières?

Mitch Freeman: Merci, monsieur le président. Je pense...

Le président: Vous pourrez transmettre cette information au Comité plus tard, si vous avez...

Mitch Freeman: Oui. Cela serait probablement préférable.

Certainement, les mêmes indicateurs s'appliquent aux vétérans qu'aux autres Canadiens, et...

Le président: C'est ce que je pensais, mais j'aimerais en savoir plus. Si vous pouviez nous fournir cette information, ce serait formidable. Je vous en serais reconnaissant.

Mitch Freeman: D'accord.

Le président: Monsieur Bragdon, vous vouliez poser une question très rapidement.

Richard Bragdon: Oui. Merci, monsieur le président.

[*Difficultés techniques*] tout document qui a été produit en ce qui concerne la décision concernant la réaffectation de la chapelle St. Luke à la base de Gagetown. Si vous pouviez transmettre cette information au président du Comité, ce serait formidable.

Le président: Est-ce quelque chose que vous pouvez nous fournir, monsieur Freeman?

Mitch Freeman: Certainement. Je peux vous fournir ce que nous avons à Anciens Combattants Canada, mais je soupçonne que c'est peu. Il serait peut-être plus approprié de poser la question à nos collègues des forces armées.

Le président: Un peu, c'est mieux que rien.

C'est merveilleux.

Nous allons suspendre la séance pendant environ cinq minutes, puis nous accueillerons les prochains témoins. Ils sont déjà dans la salle, alors essayons de ne pas dépasser cinq minutes, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Monsieur Freeman et madame Pham, merci d'être venus nous voir.

La séance est suspendue.

• (1155)

(Pause)

• (1200)

Le président: Merci à tous de votre patience. Nous reprenons les travaux.

Monsieur Field et madame Lowther, bienvenue au Comité. Je crois comprendre que chacun d'entre vous a une déclaration préliminaire à faire.

Madame Lowther, vous avez la parole pour cinq minutes, puis nous entendrons M. Field.

Allez-y, s'il vous plaît.

Debbie Lowther (présidente-directrice générale et cofondatrice, Veterans Emergency Transition Services): Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui au nom de Veterans Emergency Transition Services, ou VETS Canada.

En avril 2024, on a appris que le gouvernement fédéral prévoyait céder 14 propriétés excédentaires pour y construire des logements. Parmi ces propriétés, il y a le manège militaire d'Amherst, en Nouvelle-Écosse. Lorsque l'annonce a été faite, nous avons communiqué avec l'ancien député Bill Casey, qui travaillait avec un groupe de gens depuis de nombreuses années pour sauver ce manège militaire. Amherst est la ville natale de mon mari, et M. Casey est un ami de la famille. Nous avons immédiatement organisé une réunion

avec M. Casey, le maire d'Amherst et le directeur général de la ville pour discuter des options possibles. Nous leur avons fait part de notre vision pour le manège militaire, et notre proposition a reçu un fort appui.

Notre projet comprend environ 18 logements d'une chambre à coucher pour les vétérans sans abri et défavorisés, ainsi qu'un bureau de VETS Canada composé de travailleurs sociaux qualifiés, capables d'offrir des services de soutien complets. Le manège militaire abritait le Nova Scotia Highlanders Regimental Museum, et nous envisageons que le musée y reste et soit mis en valeur. Plus important encore, nous voulons préserver ce bâtiment patrimonial fédéral reconnu en tant que monument commémoratif vivant dédié aux milliers de soldats qui se sont entraînés là-bas pour trois guerres, y compris les 486 soldats qui ne sont jamais rentrés chez eux.

Nous croyons que VETS Canada est bien placé pour gérer un tel projet. Depuis notre fondation en 2010, nous travaillons directement avec des vétérans dans des collectivités partout au Canada, en apportant un soutien pratique immédiat aux vétérans des Forces armées canadiennes et de la GRC qui sont sans abri, à risque d'itinérance ou en situation de crise.

Cette expérience de première ligne nous a appris une leçon importante: l'itinérance chez les vétérans est rarement un simple problème de logement. Un vétéran peut avoir besoin d'un toit, mais il peut aussi être confronté à l'insécurité alimentaire, à l'instabilité financière, à la difficulté de s'y retrouver dans les programmes gouvernementaux, à des défis liés à la transition de la vie militaire à la vie civile ou à la perte de la communauté et du sentiment d'appartenance que lui procurait le service militaire.

C'est pourquoi nous appuyons fermement l'idée d'utiliser des terrains et des immeubles fédéraux excédentaires et sous-utilisés pour le logement et les services destinés aux vétérans, et nous encourageons le gouvernement à ne pas se limiter de convertir ces propriétés excédentaires en logements. La véritable occasion réside dans la création de carrefours communautaires pour les vétérans où les services de logement et de soutien cohabitent.

Imaginez un centre où un vétéran en situation d'itinérance peut avoir accès à un logement sûr et abordable tout en bénéficiant d'aide en matière de sécurité alimentaire, de soutien financier et d'emploi, ainsi que de services d'orientation en matière de prestations, de santé mentale et d'autres besoins pratiques. Imaginez que ce même centre offre aux vétérans un endroit où se réunir pour obtenir du soutien par les pairs, des ateliers sur les finances ou la cuisine, ou simplement pour prendre une tasse de café avec quelqu'un qui comprend ce qu'ils ont vécu. Un tel lien est important.

Le service militaire crée un puissant sentiment d'appartenance à une communauté. Lorsqu'une personne quitte les Forces armées canadiennes — en particulier lorsque la transition est difficile —, la perte de ce sentiment d'appartenance peut avoir un profond effet. Des établissements consacrés aux vétérans peuvent les aider à renouer des liens tout en fournissant l'aide pratique dont ils ont besoin.

Nous croyons également que le gouvernement fédéral doit saisir l'occasion de travailler avec des organisations reconnues et éprouvées au service des vétérans. Des organisations partout au Canada ont déjà les relations, les connaissances et l'expérience nécessaires pour aider les vétérans. Ce qui manque souvent, c'est un espace physique abordable et approprié. Mettre à disposition des biens immobiliers fédéraux convenables au moyen de baux à long terme, d'ententes à coût symbolique, de transferts ou de partenariats pourrait permettre de soutenir les vétérans et les collectivités pendant des décennies.

Il y a aussi un argument économique concret. Lorsqu'un immeuble fédéral est vacant ou largement sous-utilisé, les Canadiens continuent d'assumer le coût de cet actif tout en n'en tirant qu'un avantage public limité. La réaffectation de propriétés adaptées pour des logements et des services destinés aux vétérans peut transformer un actif gouvernemental sous-utilisé en un actif communautaire durable. Nous encourageons le gouvernement à consulter les vétérans et les organisations à leur service et, lorsque des propriétés appropriées sont identifiées, à aller de l'avant sans retard inutile.

Le Canada possède déjà ces biens immobiliers, tandis que les organisations au service des vétérans possèdent déjà une grande partie de l'expertise nécessaire pour fournir des services et les collectivités de tout le pays comptent des vétérans qui ont besoin de logements abordables, d'un soutien pratique et de tisser des liens. La combinaison de ces trois éléments pourrait créer quelque chose de beaucoup plus précieux que la simple aliénation de biens immobiliers excédentaires. Elle permettrait de créer des lieux où les vétérans pourraient stabiliser leur vie, renouer avec leur communauté et avancer dans la dignité.

Nous appuyons fermement l'examen par le Comité d'un modèle qui accorde la priorité au logement des vétérans, aux services de soutien intégrés, aux partenariats avec des organisations reconnues au service des vétérans et aux avantages à long terme pour la communauté.

Je terminerai en citant l'un des slogans de VETS Canada, qui résume notre conviction profonde: « Ceux qui ont protégé notre patrie ne devraient jamais se retrouver sans foyer. »

Je vous remercie d'entreprendre cette importante étude et de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

• (1205)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Field, vous avez la parole.

Brad Field (président, Homes For Heroes Foundation): Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de l'occasion de comparaître ici aujourd'hui. Je suis président et directeur général de la Homes For Heroes Foundation. Notre mission est simple: aider à mettre fin à l'itinérance chez les vétérans au Canada.

Cependant, je suis ici aujourd'hui pour parler d'un sujet plus vaste, à savoir l'occasion créée par la motion n° 16 et l'usage que le Canada peut faire des biens fédéraux qu'il possède déjà. La motion n° 16 demande au Comité de mener une étude sur les usages possibles des terrains et des bâtiments fédéraux sous-utilisés et excédentaires de manière à servir les anciens combattants et à renforcer les collectivités. Je dirais que la question ne se limite pas aux biens immobiliers excédentaires. Il s'agit aussi de savoir ce que le Canada choisit de faire des biens qu'il possède déjà.

On trouve partout au Canada des propriétés fédérales vacantes, sous-utilisées ou dont la vocation actuelle tire à sa fin. Parallèlement, les anciens combattants peinent à trouver un logement abordable, à accéder à des services, à trouver un emploi et à réussir leur transition vers la vie civile. Ces deux réalités ne devraient pas exister indépendamment l'une de l'autre.

Chez Homes For Heroes, nous avons observé ce qui se passe lorsque l'on combine le logement avec un soutien communautaire et significatif. Notre approche ne se limite pas à fournir un toit. Nous offrons aux vétérans un logement, une communauté et des services de soutien complets qui les aident à surmonter les difficultés qui contribuent à l'instabilité du logement, et à rebâtir leur vie. Nous avons tiré une leçon essentielle: le logement sert de base, mais la communauté agit comme catalyseur et le soutien rend la transition durable.

Nous pensons que les terrains et les bâtiments fédéraux peuvent servir de base à bien plus grande échelle. Nous ne proposons pas de transformer chaque propriété fédérale excédentaire en village des vétérans. Nous proposons que le gouvernement fédéral établisse un cadre reproductible spécifiquement conçu pour recenser les propriétés convenables et les jumeler à des organismes qualifiés capables d'offrir des services aux vétérans. Imaginez qu'un établissement fédéral officiel devienne un lieu où les anciens combattants peuvent vivre, accéder à des services, trouver un emploi et suivre une formation, tisser des liens avec d'autres vétérans et s'intégrer à la collectivité environnante. Voilà l'occasion qui s'offre au Comité. Il s'agit d'une occasion de rassembler le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités, les communautés autochtones, les organisations d'anciens combattants, les fournisseurs de logements et les partenaires du secteur privé.

Il existe aussi une solide justification économique. Il ne faut pas considérer cela uniquement comme une dépense gouvernementale, mais comme un investissement dans les gens et les collectivités en misant sur des biens que l'on possède déjà. Le terrain et le bâtiment ont une valeur, mais lorsque nous combinons ces biens avec des logements, services, voies vers l'emploi et partenariats communautaires, nous créons quelque chose de bien plus précieux: la possibilité pour un ancien combattant de retrouver la stabilité et l'indépendance, ainsi qu'un but.

C'est aussi une occasion d'être proactif. Le Canada investit beaucoup dans ses forces armées, et la population d'anciens combattants continuera d'évoluer. Nous ne devrions pas attendre qu'un ancien combattant se retrouve sans abri avant de nous demander où il peut aller. Nous devrions construire des infrastructures, établir des partenariats et créer des voies d'accès avant que cette situation de crise ne survienne.

Ma recommandation au Comité est simple. Je vous encourage à envisager la mise en place d'une stratégie fédérale relative aux actifs communautaires destinés aux anciens combattants, un cadre permettant de cerner et d'évaluer les bâtiments fédéraux excédentaires ou sous-utilisés, et de les mettre à disposition pour la prestation de services aux anciens combattants lorsqu'il existe un besoin démontré et un partenaire d'exploitation qualifié. Le cadre devrait tenir compte de l'emplacement et du caractère adéquat des propriétés fédérales, des besoins des anciens combattants de la collectivité environnante en matière de logement et de services, des partenariats avec des organismes ayant une expérience démontrée dans la prestation de services aux anciens combattants, des modèles d'exploitation et de financement durables, ainsi que des résultats mesurables et de la reddition de comptes pour les Canadiens. Homes For Heroes serait ravi de pouvoir mettre son expérience à contribution dans le cadre de ce travail.

Mettre fin à l'itinérance chez les vétérans ne sera pas l'œuvre d'un seul organisme, d'un seul gouvernement ou d'un seul programme. Il faut des partenariats, de l'innovation et la volonté d'aborder un problème de longue date sous un nouvel angle.

Mesdames et messieurs, le Canada a demandé à ces hommes et à ces femmes de servir le pays. Notre responsabilité ne s'arrête pas à la fin de leur service militaire. Si le Canada possède ces terrains, qu'il possède ces bâtiments et que des Canadiens ont besoin de logements et de services, nous avons l'obligation de nous demander comment ces biens peuvent être utilisés au service des Canadiens qui nous ont servis.

La motion n° 16 nous donne l'occasion de commencer à répondre à cette question. J'encourage donc cette communauté à faire preuve d'ambition. Ne vous contentez pas d'étudier les biens immobiliers fédéraux excédentaires: examinez ce qu'ils pourraient devenir. Ils pourraient devenir des logements. Ils pourraient devenir des communautés. Ils pourraient devenir des centres de services, de transition et de possibilités. Au bout du compte, ils pourraient devenir des lieux où les anciens combattants peuvent rebâtir leur vie et redevenir des membres à part entière des collectivités qu'ils ont protégées grâce à leur service.

Merci, mesdames et messieurs les membres du Comité. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

• (1210)

Le président: C'est parfait. Il vous restait deux secondes. Merci beaucoup.

Nous allons commencer notre série de questions de six minutes avec Mme Cobena.

Allez-y, s'il vous plaît.

Sandra Cobena: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous ce matin.

J'ai d'abord des questions pour Mme Lowther.

Vous et vos bénévoles allez sur le terrain et trouvez des vétérans en situation ou à risque d'itinérance. Au cours d'une année typique, combien d'anciens combattants en situation de logement précaire VETS Canada rencontre-t-il?

• (1215)

Debbie Lowther: Nous offrons du soutien à 400 à 600 vétérans par année, environ, dont bon nombre risquent de se retrouver en si-

tuation d'itinérance. Je dirais qu'environ 80 % d'entre eux sont à risque et que 20 % sont en situation d'itinérance.

Sandra Cobena: Diriez-vous qu'il vous est difficile de trouver des vétérans qui sont en situation ou à risque d'itinérance?

Debbie Lowther: Non. Environ 80 % des 400 à 600 personnes auxquelles nous offrons du soutien chaque année nous sont renvoyées par Anciens Combattants Canada. Ce n'est pas ce qui manque.

Sandra Cobena: Nous avons appris qu'environ 3 millions de dollars destinés à ce programme, qui auraient aidé les anciens combattants en situation ou à risque d'itinérance, ont été réaffectés, sous prétexte qu'on n'arrivait pas à trouver d'anciens militaires dans le besoin. Cette explication tient-elle la route, selon vous?

Debbie Lowther: Non, pas le moindre du monde. Nous aurions pris ces 3 millions de dollars avec plaisir. M. Field et moi aurions sûrement dû nous battre pour les avoir.

Brad Field: Nous aurions fait une partie de bras de fer.

Sandra Cobena: C'était ma prochaine question.

Est-ce que VETS aurait pu utiliser ce financement? Qu'auriez-vous pu faire avec ce financement?

Debbie Lowther: Nous aurions probablement pu aider encore plus de vétérans. Nous collaborons souvent avec d'autres organismes communautaires lorsqu'un vétéran fait appel à nous, mais que les coûts associés à ses besoins dépassent de beaucoup la capacité de notre organisme. La collaboration, c'est formidable, mais cela vient avec... Je ne devrais pas dire que cela a un côté négatif, mais cela peut devenir déroutant pour un ancien combattant qui doit faire affaire avec une multitude d'organismes différents.

Si nous avions plus de fonds, nous ferions probablement beaucoup plus de choses à l'interne au lieu de demander à un autre organisme de partager les coûts pour quoi que ce soit.

Sandra Cobena: Quand vous pensez à ces 3 millions de dollars, pourriez-vous nous dire combien d'anciens combattants vous auriez pu aider?

Debbie Lowther: Nous avons calculé qu'en moyenne, nous dépensons environ 3 500 \$ par ancien combattant. Faites le calcul. Je ne suis pas bonne en mathématiques.

Sandra Cobena: C'est important, car il est moins cher de prévenir l'itinérance et d'investir dans la prévention plutôt que d'investir après coup.

Pourriez-vous parler des mesures préventives dans lesquelles vous auriez pu investir ces 3 millions de dollars?

Debbie Lowther: Du côté de la prévention, nous offrons de l'aide pour diverses choses, comme le paiement des loyers en retard et des factures des services publics, la nourriture, les vêtements et les articles ménagers. Nous aurions certainement pu utiliser les 3 millions de dollars pour tout cela afin d'aider un ancien combattant à rester chez lui.

Sandra Cobena: Dans ce cas, est-il juste de dire qu'il arrive que des vétérans se retrouvent dans la rue parce que l'aide n'est pas arrivée assez rapidement?

Vous parlez des vétérans dans le besoin et des difficultés de s'y retrouver dans les différents programmes. Voilà où vous intervenez pour les aider. Avez-vous constaté que la complexité des démarches pour accéder à tous ces programmes peut effectivement conduire un ancien combattant à l'itinérance?

Debbie Lowther: Il est complexe, déroutant et accablant pour les anciens combattants d'essayer de s'y retrouver dans la gamme des programmes offerts. Les programmes comme le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans sont d'excellents programmes d'avantages sociaux, mais il faut les rendre plus simples et faciles pour les vétérans.

Sandra Cobena: Est-il juste de dire que les formalités administratives transforment parfois un problème de logement en un problème d'itinérance?

Debbie Lowther: On pourrait dire ça, oui.

Sandra Cobena: Je vous remercie.

Y a-t-il un problème de manque d'argent? A-t-on besoin de fonds supplémentaires pour soutenir les anciens combattants?

Debbie Lowther: Oui, sans aucun doute.

Sandra Cobena: Pourriez-vous en dire plus à ce sujet?

Debbie Lowther: Je dis souvent que la population croit que, au terme de leur service militaire, les membres des Forces armées canadiennes sont bien traités. Le grand public n'est pas conscient qu'un membre des forces armées doit compter un service de 10 ans pour toucher ne serait-ce qu'une minuscule pension, et de 25 ans pour toucher 50 % du revenu avant la libération. Il n'est donc pas lucratif de quitter le service militaire. Même si de nombreux vétérans se sentent accablés lorsqu'ils quittent l'armée, ils n'ont d'autre choix que de songer à une deuxième carrière pour joindre les deux bouts. L'appui qui leur est offert laisse grandement à désirer.

• (1220)

Sandra Cobena: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Hirtle, bienvenue au Comité. Vous avez la parole pendant six minutes.

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Merci, monsieur le président. Je suis vraiment ravie d'être ici ce matin. Je remercie également les témoins de leur présence.

Monsieur Field, j'étais très heureuse de vous entendre mentionner l'idée d'un cadre pour le concept de carrefour communautaire, car c'est exactement ce que j'espère obtenir grâce à cette étude: la création d'un cadre afin de déployer l'étude de cas du manège militaire d'Amherst à l'échelle du pays et ainsi fournir plus de bâtiments, de logements et de services aux anciens combattants. Je vous remercie de l'avoir souligné.

Je pense bien que la plupart de mes questions s'adresseront à Mme Lowther.

Vous avez parlé de vos expériences auprès des anciens combattants qui sont itinérants et qui ont besoin de services. Quelles sont les répercussions de l'itinérance sur les anciens combattants? Sont-elles différentes de celles que vivent les membres de la population civile?

Debbie Lowther: Oui. Les anciens combattants sont confrontés à bon nombre des mêmes problèmes que les itinérants issus du monde civil, mais ils doivent aussi composer avec les séquelles de leur service.

N'oublions pas l'élément de fierté. Beaucoup d'anciens combattants ont un fort sentiment de fierté et ne veulent pas demander de l'aide, ce qui distingue leur expérience de l'itinérance.

Alana Hirtle: Merci.

Pouvez-vous nous en dire plus sur vos plans entourant le manège militaire? Si cette charmante propriété est cédée à votre organisation pour la construction de logements, qu'en ferez-vous?

Debbie Lowther: Nous aimerions, comme je le disais, offrir de 18 à 20 logements, mais encore une fois, il est important que l'aide ne prenne pas seulement la forme de logements. Il faut offrir des services de soutien et des programmes complets. J'ai notamment mentionné les séminaires sur la littératie financière.

Nous avons également quelque peu parlé de la possibilité d'ouvrir un bureau satellite de recrutement. En effet, à l'heure actuelle, la Nouvelle-Écosse ne compte qu'un seul bureau de recrutement pour la Force régulière, et il se trouve à Halifax. Les résidents des régions rurales ont du mal à s'y rendre, ce qui pourrait les empêcher de se joindre aux Forces armées canadiennes. Nous nous sommes donc dit qu'un tel bureau pourrait être bénéfique.

Le site du manège militaire d'Amherst compte également un garage pouvant accueillir trois ou quatre véhicules où nous envisageons de lancer une entreprise à vocation sociale. Les anciens combattants pourraient y travailler à titre de mécaniciens d'automobiles, par exemple. Ce travail leur permettrait de toucher un revenu et leur donnerait une raison d'être. Nous avons aussi l'intention de conserver le musée.

Alana Hirtle: Le musée, le Nova Scotia Highlanders Regimental Museum, a déménagé à un site temporaire depuis la fermeture du manège militaire, mais nous espérons qu'il retrouvera son emplacement d'origine et qu'il sera aux côtés des logements et des autres services du manège militaire.

Je vous remercie pour tout votre travail.

Quel avantage offrirait un carrefour communautaire — comme vous l'avez souligné, ainsi que M. Field — et le fait de fournir non seulement des logements, mais aussi tous les services complets sous un même toit? Selon vous, quels seraient les avantages pour les anciens combattants et pour l'ensemble de la communauté?

Debbie Lowther: L'avantage, c'est qu'il s'agirait d'un guichet unique. Les vétérans n'auraient pas à essayer de s'y retrouver dans les dédales des prestations. Ils pourraient démêler le tout à leur lieu de résidence. Cette proximité les aiderait, car ils n'auraient pas à se rendre en ville ou à se compliquer ainsi la vie. La formule serait très pratique.

Nous savons que les anciens combattants souffrent parfois de l'isolement. L'accès à toutes les mesures de soutien et aux services sur place réduirait probablement l'isolement dans une certaine mesure.

Alana Hirtle: Effectivement, oui. Merci.

La circonscription de Cumberland—Colchester, en Nouvelle-Écosse, est très rurale. Je ne sais pas combien d'anciens combattants itinérants compte la circonscription. Avez-vous déjà cherché à chiffrer le problème?

• (1225)

Debbie Lowther: Je peux vous dire que, depuis ses débuts en 2010, VETS Canada a aidé un peu plus de 6 000 anciens combattants, dont 806 en Nouvelle-Écosse et 107 dans le comté de Cumberland.

Alana Hirtle: Ces statistiques ne me surprennent pas. Je vous remercie de ces nombres, qui sont très utiles.

Monsieur Field, il me reste une minute. Je me demande, quand on pense aux régions rurales, à quel point il est important... Il a été question de la difficulté de se rendre dans un centre urbain pour obtenir des rendez-vous et des services. Dans votre déclaration liminaire, vous avez décrit un concept s'apparentant à un carrefour communautaire.

Dans quelle mesure serait-il important que ces services soient accessibles dans des régions plus rurales?

Brad Field: Chez Homes For Heroes, nous avons tendance à nous orienter davantage vers les milieux urbains, qui donnent accès au transport en commun. La plupart des anciens combattants à qui nous venons en aide n'ont pas de véhicules, alors l'accès au transport en commun, aux médecins, aux services bancaires, aux épiceries et aux autres services est important. Étant donné notre modèle, nous avons tendance à privilégier les environnements plus urbains, mais nous avons exploré et continuerons d'explorer les milieux ruraux. À l'heure actuelle, cependant, notre présence est davantage en contexte urbain.

Alana Hirtle: Merci. J'aimerais beaucoup avoir d'autres conversations à ce sujet, mais il ne me reste que huit secondes.

Merci beaucoup, chers témoins.

Le président: Merci.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Rebonjour, monsieur Field. Nous rencontrons beaucoup de témoins, mais je me souviens que vous étiez venu à la rencontre sur l'entrepreneuriat. Ça m'amène à aller droit au but avec vous, non seulement parce que vous connaissez bien les enjeux des vétérans, mais aussi parce que vous étiez présent il y a quelques instants lorsque le sous-ministre a explicitement dit qu'on attendait ce qui va sortir du rapport pour se parler et prendre des décisions.

Or on n'a pas eu de réponse, ce dont je suis extrêmement déçue. Toutefois, profitons de l'occasion. Vous avez dit qu'il y a des idées pour que les lieux pour aider les vétérans deviennent peut-être un réseau d'entraide. J'aimerais entendre une chose. Imaginons que vous avez toutes les possibilités devant vous. Si vous êtes à la table des négociations, qu'allez-vous dire à SPAC et à ACC sur les besoins des vétérans sur le terrain?

[Traduction]

Brad Field: Je vous remercie de la question.

Nous éprouvons des difficultés au quotidien — et je suis sûr que Mme Lowther et son équipe en diraient autant — à assurer une continuité dans les échanges avec les ministères des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Laissez-moi vous donner un exemple. Je vais revenir aux 3 millions de dollars. Nous avons présenté une demande de financement pour nos activités à Kingston, à Calgary et à Edmonton. La construction était en cours à Winnipeg. Nous avons obtenu du financement pour Kingston. Nous avons reçu du financement pour un village qui n'était pas encore construit, mais on nous a refusé du financement pour nos deux villages qui étaient en activité depuis plus de cinq ans.

Je le répète: lorsque les 3 millions de dollars... Je me suis dit: « Pourquoi ne nous avez-vous pas rappelés, puisque nous avons présenté une demande de financement? » Maintenant, vous savez,

nous nous démenons tous les jours, et nous devons retirer des ressources venant en aide à nos anciens combattants pour plutôt participer à des collectes de fonds essentielles à la poursuite de nos activités. La continuité des discussions pose parfois problème.

Si vous me le permettez, j'aimerais aborder un élément entourant la construction de nos villages, et je ne parle qu'en notre nom. Des villages sont en cours de construction à Winnipeg et à London, en Ontario. Nous cherchons à obtenir du financement auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, financement qui a été transféré à Maisons Canada. Un an et demi s'est écoulé depuis notre demande de financement, qui a été préapprouvée. Le gouvernement a créé Maisons Canada et a dit que la SCHL n'allait plus s'occuper du dossier, qui a été transféré au nouvel organisme. Le changement nous a coûté six mois de financement. De plus, lorsque notre demande sera approuvée — si elle l'est —, le dossier sera renvoyé à la SCHL pour qu'elle s'en occupe. Pourquoi l'organisme Maisons Canada a-t-il été créé? Depuis, le processus a ralenti.

Cela dit, notre village de London sera construit et pleinement opérationnel avant même que nous n'obtenions un seul sou de nos partenaires fédéraux, qui seront d'ailleurs présents lors de l'inauguration.

Voilà le genre de défis auxquels nous sommes confrontés quotidiennement en matière de financement. Nous aimerions avoir accès aux terrains fédéraux et excédentaires. Nous avons présenté des demandes pour acquérir plus de 52 parcelles de terre partout au Canada afin de construire des villages et bâtir notre modèle. Nous n'avons remporté aucune de ces soumissions. La plupart du temps, à proximité des centres urbains, c'est le critère de l'utilisation des terres qui pose problème: nos projets ne sont pas assez denses. Nous cherchons des terrains d'une acre et demie où, bien sûr, on pourrait ériger un gratte-ciel qui accueillera 1 000 personnes, plutôt qu'un village de 25 anciens combattants qui créera une communauté et un environnement où ils pourront se remettre sur pied et réintégrer la vie civile.

Je dirais que le processus en soi est un peu biaisé, mais ce n'est pas une question de politique. Il devrait être non partisan. Cependant, tous les ministères doivent s'unir pour discuter de la façon de simplifier le processus afin de confier les terrains excédentaires à des organisations comme la nôtre et VETS Canada. Nous pourrions ainsi aider nos anciens combattants dans l'immédiat, plutôt que de devoir attendre des années.

• (1230)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je peux juste vous dire que c'est simple comme bonjour: il faut s'asseoir et se parler. Cependant, c'est tellement simple que ça ne se passe pas comme ça. Ça fait sept ans que je me bats pour que vous, entre autres, soyez à la table. C'est la même chose en ce qui concerne les dossiers de Postes Canada.

D'ailleurs, monsieur le président, j'aimerais faire une petite parenthèse: qu'est-ce qui va se passer relativement à Postes Canada? Selon ce que nous avons appris, le président-directeur général prendra sa retraite. Hier, des gens du syndicat étaient sur la Colline. Il y a déjà eu une réduction, de l'attrition. On n'a pas de nouvelles. Sérieusement, il y a 17 millions d'adresses et 55 000 travailleurs qui se demandent ce qui va se passer. Le 25 septembre, c'est demain. Ça fait un an et on n'a pas de nouvelles. Je porte ça à votre attention parce que ça n'a pas de bon sens.

Ma question s'adresse à vous, madame Lowther. Voici ce que je comprends. Si on veut avoir un résultat positif, il faut absolument vous consulter. Malheureusement, les fonctionnaires ne se lèvent pas un beau matin en se disant qu'ils vont consulter les gens.

Est-ce que vous êtes d'accord, oui ou non, pour dire qu'il est extrêmement important qu'on vous consulte pour pouvoir déployer, en harmonie avec les champs de compétence, des logements appropriés pour les vétérans? Répondez-moi en 10 secondes, s'il vous plaît.

[Traduction]

Debbie Lowther: Oui.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Voilà, merci.

[Traduction]

Le président: C'était simple.

Monsieur Bragdon, vous disposez de cinq minutes.

Richard Bragdon: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

D'abord et avant tout, je vous remercie de votre service et des soins extraordinaires que vous prodiguez à chacun des vétérans que vous servez et à leur famille. Souvent, les gens qui travaillent le plus près des personnes qui vivent de grandes difficultés n'obtiennent jamais la reconnaissance qu'ils méritent. Je vous remercie de ce que vous faites. Nous vous en sommes reconnaissants.

Selon les estimations d'Anciens Combattants Canada, il y a entre 1 700 et 1 800 vétérans sans abri au Canada. Croyez-vous que ce chiffre est exact? Pourquoi ou pourquoi pas?

Je vous pose la question à tous les deux.

Debbie Lowther: Le chiffre est probablement plus élevé. Les dénombrements ponctuels dont il a été question se font dans les refuges et parmi les personnes qui vivent dans la rue. Les vétérans n'ont pas tendance à se tourner vers les refuges. Ils sont plus susceptibles de vivre dans leur voiture, de rester chez un copain ou de vivre à la dure dans le bois. Il y a une composante de l'itinérance cachée, qui n'est pas prise en compte dans ce chiffre.

Richard Bragdon: De toute évidence, la situation est urgente partout au pays. Je crois que, d'un océan à l'autre, les Canadiens veulent s'assurer que nos anciens combattants reçoivent les meilleurs soins et tout le soutien dont ils ont besoin lorsqu'ils traversent une période difficile. Pensez-vous que les interventions ont permis de répondre à l'urgence — faute d'une meilleure expression — de la situation? Avez-vous l'impression que les mesures prises jusqu'à présent et les ressources mises à disposition par le gouvernement sont suffisantes pour répondre aux besoins urgents?

• (1235)

Brad Field: Je dirais que non. Cela dure depuis des années, alors il n'est pas nécessairement question du gouvernement actuel, mais aussi des gouvernements précédents. Nous avons eu des problèmes non seulement de financement, mais... En ce qui concerne les gens sur le terrain à Anciens Combattants Canada, les gestionnaires de cas et ainsi de suite, je dois dire que, la plupart du temps, ils font un travail fantastique. Là où nous sommes coincés, c'est dans la bureaucratie, aux niveaux supérieurs.

Les ressources manquent. Nous luttons tous les jours. Chez Homes For Heroes, notre mandat quotidien est de nous demander, quelle que soit la décision que nous allons prendre, si c'est dans l'intérêt des vétérans que nous servons aujourd'hui. Chaque fois que je dois partir pour faire des collectes de fonds ou que l'un de mes gestionnaires de cas doit se rendre à la banque alimentaire locale pour obtenir de la nourriture pour les anciens combattants, cela nous enlève du temps pour répondre à leurs besoins. Je crois que le sentiment d'urgence n'est tout simplement pas là.

Comme le montrent nos statistiques, le nombre de personnes qui s'enrôlent dans les Forces armées canadiennes augmente, ce qui signifie que nous aurons plus d'anciens combattants. À notre avis, 1 700 est un chiffre faible. Selon une étude récente réalisée en 2023 par l'Université McGill, je crois, il y en aurait plutôt 10 000. Ce chiffre est peut-être élevé. Je ne sais pas, mais ce n'est certainement pas 1 700, je peux vous le dire, d'après ce que nous observons.

Nous sommes actuellement en construction à Winnipeg. Dans les refuges locaux, dans le cadre des interactions avec les organismes publics, les organismes sociaux... Il y a plus de 500 vétérans sans abri rien que dans la ville de Winnipeg. Si vous faites le calcul, vous constaterez que 1 700 n'est pas le bon chiffre, et je pense que nous devrions cesser de l'utiliser comme point de référence.

Richard Bragdon: Merci.

Avez-vous quelque chose à ajouter, madame Lowther? Cette question pourrait s'adresser à vous deux, car vous avez parlé du labyrinthe bureaucratique qui se trouve au-dessus des travailleurs de première ligne à Anciens Combattants Canada. Selon vous, quels sont les principaux obstacles qui vous empêchent d'acheminer les ressources là où elles sont nécessaires? Pouvez-vous nous en parler? Quels sont les plus grands obstacles que vous avez rencontrés et vécus?

Debbie Lowther: Il y a beaucoup de bureaucratie inutile. En ce qui concerne le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, nous traitons avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. À elle seule, la production de rapports sur ce financement représente un obstacle important. Cela nous enlève du temps pour recueillir des fonds. La bureaucratie est certainement un obstacle.

Il faut qu'il y ait un plus grand sentiment d'urgence. Il ne faut pas oublier que ce sont des gens qui ont porté l'uniforme et qui ont risqué leur vie pour notre pays. Si nous les envoyons risquer leur vie, le moins que nous puissions faire est de nous occuper d'eux à leur retour.

Brad Field: Est-ce que je peux ajouter quelque chose?

Le président: Nous n'avons plus de temps, mais si c'est bref, oui, s'il vous plaît.

Brad Field: Je serai très bref. Merci.

Arrêtez de mettre en place de beaux programmes tout neufs. Arrêtez les programmes de recherche. Nous dépensons des millions de dollars. Je vois l'argent distribué pour la recherche sur l'itinérance chez les vétérans: « Mettons en place un programme de recherche flambant neuf. » Il faut financer les besoins de base. Il faut mettre en place des programmes de base pour les sans-abri. Arrêtez de mettre en place de nouveaux programmes et de nouveaux projets de recherche. Accordons des fonds à des organisations qui ont fait leurs preuves pour accomplir le travail au nom de nos anciens combattants.

Le président: Merci.

Madame Rochefort, allez-y.

Pauline Rochefort: Merci, monsieur le président.

J'ai une brève question pour Mme Lowther.

Pour revenir à la proposition d'Amherst, vous avez parlé de ce qui pourrait y être développé. De votre point de vue, que faudrait-il faire pour mettre en œuvre la proposition d'Amherst à ce stade-ci?

Debbie Lowther: Tout d'abord, il y a l'édifice lui-même. Il faudrait que l'édifice...

Pauline Rochefort: Pourriez-vous nous en dire plus sur ce que cela impliquerait?

Debbie Lowther: Nous espérons que le ministère de la Défense nationale veillera à ce que l'édifice soit solide sur le plan structurel. Nous espérons que cet immeuble pourra ensuite nous être transféré. Nous commencerions alors à recueillir des fonds pour des rénovations afin de le rendre adapté à nos besoins.

Pauline Rochefort: Avez-vous personnellement eu des discussions avec le ministère de la Défense nationale?

Debbie Lowther: Nous avons eu une rencontre il y a quelques semaines avec le ministre de la Défense nationale. Il a parlé des problèmes structurels de l'édifice, mais nous ne sommes pas allés trop loin dans les détails.

• (1240)

Pauline Rochefort: De quoi avez-vous parlé en ce qui concerne les prochaines étapes?

Debbie Lowther: Les prochaines étapes consistaient essentiellement à suivre ce processus pour vous permettre de mener cette étude. Ce serait la première étape.

Pauline Rochefort: Les résultats des discussions du Comité et les recommandations formulées vous seront utiles à mesure que vous examinerez la propriété d'Amherst. Est-ce exact?

Debbie Lowther: Oui.

Pauline Rochefort: Dans notre documentation, l'analyste a soulevé un point que j'ai trouvé intéressant. Je veux essayer de comprendre. J'aime toujours voir, d'un point de vue historique, ce qui a fonctionné pour le Canada. Je vais lire ce qu'on a écrit, et j'aimerais connaître votre point de vue à tous les deux:

Pendant des siècles, le gouvernement canadien a contribué à l'établissement d'anciens soldats sur les terres en encourageant les vétérans à s'installer dans une ferme ou une petite exploitation commerciale et à construire leurs propres logements. La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants de l'époque de la Seconde Guerre mondiale a autorisé l'octroi de prêts et la vente directe de terres, y compris les « terres fédérales concédées ou non concédées ».

À votre connaissance, pourquoi le gouvernement ne privilégie-t-il plus cette approche pour la transition des vétérans à la vie civile?

Brad Field: Je ne vois pas pourquoi nous n'emprunterions pas cette voie. Je pense que nous devons nous appuyer sur des modèles éprouvés. VETS Canada et Homes For Heroes ont tous deux de tels modèles. Il existe d'autres modèles, mais la bureaucratie fait peut-être obstacle. Il y avait moins de bureaucratie il y a 50, 60 ou 100 ans, et nous avons maintenant trop de cadres intermédiaires qui nous empêchent de faire notre travail.

Pauline Rochefort: Madame Lowther, avez-vous quelque chose à ajouter?

Debbie Lowther: Non.

Je suis tout à fait d'accord: la bureaucratie semble s'être alourdie au fil du temps. Pour être honnête, j'ai l'impression que les vétérans ne sont pas une priorité.

Pauline Rochefort: Nous avons tous hoché la tête lorsque vous avez dit que ceux qui protègent nos maisons ne devraient jamais en être privés. J'ai trouvé que c'était un bon point.

Pour revenir à ce que vous avez dit, monsieur Field, il serait intéressant d'examiner les leçons apprises. Il doit y avoir des études qui ont examiné les différents modèles, ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, et ce que le gouvernement a appris au sujet de la vente directe de terrains fédéraux aux anciens combattants. Il pourrait être intéressant d'y réfléchir également.

Alors que nous examinons différents modèles et diverses approches, je pense que cette perspective globale pourrait également être intéressante dans le cadre de notre étude.

Brad Field: Je vous remercie de toutes vos observations, mais pour ma part, si je dois faire une autre étude au nom du gouvernement pour prouver que notre modèle fonctionne...

Pauline Rochefort: Il serait intéressant d'avoir ce point de vue dans le cadre de notre examen.

Brad Field: En réalité, ce n'est pas à moi d'effectuer des recherches.

Pauline Rochefort: Non?

Brad Field: Oh, Dieu merci.

Il faudrait que je me documente un peu là-dessus pour mieux comprendre. Je sais ce qui fonctionne en ce moment, mais je ne peux pas m'exprimer dans les détails à ce sujet.

Pauline Rochefort: En ce qui concerne votre observation, comment les bâtiments fédéraux excédentaires pourraient-ils alors être utilisés pour faciliter l'accès à la propriété pour les vétérans?

Brad Field: Ce n'est pas une option que nous envisageons pour l'instant, mais si des terrains excédentaires étaient mis en vente ou cédés pour une somme symbolique à un vétéran afin qu'il puisse s'y loger, alors je m'engage à soutenir pleinement cette initiative.

Il est évident que notre programme vise avant tout la construction de logements, mais nous estimons qu'il ne faut pas se contenter de simplement fournir aux vétérans un toit et quatre murs. Tant que l'on ne dispose pas de services complets, il est impossible de résoudre les causes sous-jacentes qui expliquent pourquoi tant de nos vétérans se sont retrouvés sans domicile. Bref, nous sommes d'avis que la question du logement doit s'inscrire dans une gamme de services complets. Si tel n'est pas le cas, alors nous ne pourrions jamais nous attaquer au cœur du problème.

Pauline Rochefort: Croyez-vous vous aussi aux logements construits expressément pour la location?

Le président: Je suis désolé. Nous avons dépassé le temps imparti, à moins que ce ne soit une question très rapide.

Pauline Rochefort: Oui, je voulais simplement savoir si M. Field est d'avis que les logements construits expressément pour la location peuvent faire partie de la solution globale.

Brad Field: Il s'agit d'une solution potentielle, bien sûr.

Pauline Rochefort: Je vous remercie.

Le président: Merci.

Madame Gaudreau, à vous la parole, je vous prie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Madame Lowther, votre message a été clair. J'ai travaillé dans ma carrière auprès d'organismes communautaires. Le plus difficile à accepter, c'est la lourdeur de la reddition de comptes quand on a de la difficulté à offrir des services aux gens qui en ont besoin. Ce qui est le plus dur, je peux le dire, c'est que quand on regarde dans l'échelle, plus il y a de zéros dans l'octroi de contrats, moins il y a de reddition de comptes.

Ce que vous nous dites, aujourd'hui, c'est fondamental. À un moment donné, est-ce qu'on peut faire descendre l'argent et faire confiance aux gens qui font, eux, la prestation de services? Chacun se regarde le nombril et on dit qu'on coupe et on décide.

On l'a vu tantôt: Anciens Combattants Canada et Services publics et Approvisionnement Canada n'ont pas officiellement des rencontres prescrites. Ils attendent notre rapport pour pouvoir agir, mais une personne par semaine décède à l'heure actuelle.

Donc, je ne suis plus au Comité permanent des anciens combattants, mais je vous souhaite vraiment de poursuivre votre démarche. Je suis de tout cœur avec les vétérans qui, malheureusement, n'ont pas les services ou doivent attendre pendant des mois.

Comme il me reste encore une minute, j'aimerais vous l'offrir: quel est votre grand souhait quand on choisit un bâtiment dans cet environnement? De quoi est-ce que vous devez informer les fonctionnaires pour quand ils vont faire des choix?

• (1245)

[Traduction]

Debbie Lowther: J'espère qu'ils prendront rapidement une décision, car de nombreux vétérans n'ont toujours pas accès à un logement. Cette crise devrait être considérée par tous comme une priorité.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Si vous avez de l'information complémentaire, ça va nous permettre de faire un rapport parce que, manifestement, les fonctionnaires ont besoin de vos idées. Je vous remercie infiniment.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Sur ce, nous allons maintenant céder la parole à M. Mazier pour un total de cinq minutes.

Dan Mazier: Merci, monsieur le président.

Je souhaite tout d'abord saluer nos deux invités.

Vous étiez les deux présents ici il y a une heure pour écouter les témoignages des représentants du ministère des Anciens Combattants. Est-ce bien le cas?

J'ai l'impression que nous avons été nombreux à être déçus et quelque peu surpris par l'absence de réponses claires de la part de ces représentants. Sommes-nous tous d'accord là-dessus?

Avez-vous des inquiétudes concernant les déclarations faites par les représentants du ministère des Anciens Combattants au cours de la dernière heure?

Brad Field: Eh bien, la situation est assez frustrante.

À mon avis, nous devons tous laisser de côté la partisanerie dans le but de faire avancer les choses de manière concrète.

Je pense que nous partageons tous ce sentiment de frustration. Nous nous réunissons autour d'une table pour discuter, mais après la suspension d'une séance, nous n'avons plus jamais de nouvelles concernant des résultats concrets. Nous devons prendre au sérieux la crise que traversent nos vétérans, et joindre le geste à la parole.

Dan Mazier: Je suis d'accord. J'ai été particulièrement frappé par la désinvolture et l'absence de tout sentiment d'urgence de la part des représentants du ministère des Anciens Combattants. Par ailleurs, nous avons appris en comité que cette étude avait été lancée à la suite d'une motion, et qu'elle était censée déboucher sur l'élaboration d'un cadre de référence. Nous continuons d'entendre des vœux pieux, alors que la situation n'avance pas sur le terrain.

Je comprends et partage votre inquiétude. Il faut agir très rapidement. Vraiment, c'est très frustrant quand on pense aux nombreux problèmes qui accablent nos vétérans, eux qui ont pourtant servi notre pays. La situation actuelle est complètement inacceptable.

Dans le budget fédéral de 2024, le gouvernement a annoncé que le ministère de la Défense nationale allait collaborer avec la Société immobilière du Canada limitée afin de céder 14 bâtiments fédéraux excédentaires présentant un potentiel pour la construction de logements. L'une de vos organisations a-t-elle déjà été consultée par le gouvernement au sujet de ces 14 projets immobiliers? Non...?

Brad Field: Non, nous n'avons jamais été consultés concernant tous ces projets.

Dan Mazier: L'un de vous deux sait-il si un seul de ces 14 bâtiments fédéraux excédentaires a effectivement été transformé en logement à l'intention des vétérans depuis l'annonce du gouvernement?

Brad Field: À ma connaissance, il n'y en a aucun.

Dan Mazier: Eh bien, je constate que nos inquiétudes à ce sujet étaient fondées.

C'est comme ça depuis 2024. L'annonce du gouvernement avait pourtant été faite, je comprends donc parfaitement votre frustration. En fait, tout le monde ressent ce sentiment de frustration. Il s'agit simplement d'un manque de...

À votre avis, combien d'études avez-vous menées au cours de votre vie pour essayer de faire en sorte que ces projets fonctionnent de manière adéquate, alors que le gouvernement vous laisse ainsi tomber?

Selon le gouvernement, VETS Canada et la fondation Homes For Heroes bénéficient toutes deux d'un financement au titre du programme de lutte contre l'itinérance chez nos vétérans. Néanmoins, d'après la note d'information du ministère, le gouvernement disposait de plus de 3 millions de dollars de fonds non utilisés dans le cadre de ce programme, comme nous l'avons mentionné précédemment.

En effet, la note d'information du gouvernement indiquait — et cela mérite d'être répété —, que « toutes les possibilités d'allouer des fonds dans le cadre [du programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans] ont été épuisées ». C'est tout simplement pathétique.

Pensez-vous que cette enveloppe de 3 millions de dollars de fonds non affectés aurait pu servir à intensifier les efforts visant à réduire l'itinérance chez les vétérans?

J'aimerais entendre ce que vous avez à dire tous les deux à ce sujet, car vous n'avez pas encore eu l'occasion de vous expliquer. C'est vraiment important que les membres du Comité puissent entendre votre avis.

Chaque dollar destiné aux vétérans est indispensable et a été alloué à cette fin; alors pour quel motif cette aide a-t-elle été supprimée, et à quoi aurait pu servir une telle enveloppe de 3 millions de dollars?

Debbie Lowther: Mon organisation non plus n'a jamais été consultée.

• (1250)

Debbie Lowther: De notre point de vue, lorsque nous avons déposé notre demande de financement, on nous a dit que nous pouvions solliciter jusqu'à 6,3 millions de dollars sur cinq ans. Le ministère du Logement et des Infrastructures a qualifié cela de « processus de négociation ». Les échanges entre nous et un représentant de ce ministère ont duré près d'un an, et nous en sommes arrivés à un financement final de 5,2 millions de dollars sur quatre ans, car nous avons passé tellement de temps à négocier. Je ne sais toujours pas exactement sur quoi portaient ces négociations.

La fameuse enveloppe de 3 millions de dollars qui ont été reversés au Trésor aurait pu compenser cette année perdue. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Personne ne nous a contactés avant de finalement daigner débloquer cette enveloppe. Cela ne s'est pas produit. D'après ce que j'ai compris, les autres organisations n'ont pas été contactées non plus. Bref, ce fut très frustrant d'apprendre cela.

Brad Field: Pour compléter les propos de Mme Lowther, les fonds qui ne nous ont pas été accordés pour nos deux projets en Alberta ont été attribués à un excellent organisme social. Celui-ci n'avait aucune expérience dans le domaine des anciens combattants, mais il avait une idée. Il a obtenu un financement intégral grâce à cette idée sur la manière dont il pourrait venir en aide aux anciens combattants; nous, en revanche, disposions d'un modèle éprouvé et déjà opérationnel, mais nous n'avons pas pu obtenir de financement.

Ils avaient reçu notre demande de 3 millions de dollars, alors pourquoi ne nous ont-ils pas recontactés pour nous dire: « Tenez, nous avons un excédent de trésorerie. Vous aviez déposé une demande, que nous avions rejetée lors de la première phase, mais nous pensons pouvoir trouver les fonds nécessaires »? J'aurais apprécié une telle démarche de la part du gouvernement, et je suis certain que Mme Lowther l'aurait apprécié également.

Bref, cette situation est particulièrement frustrante. Ce genre de situation nous empêche parfois d'accueillir autant d'anciens combattants que nous le souhaiterions, mais surtout, cela nuit à la qualité des soins. Comme je l'ai dit plus tôt, nous devons désormais nous débrouiller pour trouver des compléments alimentaires ou organiser des collectes de fonds, car nous n'avons pas obtenu le financement nécessaire, ce qui nous prive du temps que nous aurions pu consacrer à nos anciens combattants pour renouer le contact et rétablir une relation de confiance avec eux, leur trouver un emploi et leur offrir un logement adéquat et sécuritaire.

Parfois, ce n'est pas tant le nombre d'anciens combattants que nous aurions pu prendre en charge grâce à des fonds supplémentaires qui importe; c'est plutôt la qualité des soins que nous aurions pu leur prodiguer, mais que nous n'avons pas pu leur offrir parce que nous étions occupés à d'autres tâches sans rapport avec la prise en charge des anciens combattants.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Field.

Nous allons terminer avec Mme Fancy, puis j'aurai besoin d'environ cinq secondes pour approuver notre budget.

Madame Fancy, à vous la parole, je vous prie.

Jessica Fancy: Merci beaucoup, monsieur le président.

Par votre intermédiaire, monsieur le président, je voudrais dire très brièvement que nous sommes ici aujourd'hui pour discuter du logement et des autres mesures de soutiens destinés à nos anciens combattants.

Je suis une députée originaire du Canada atlantique. Avant de commencer, je tiens à rappeler à toutes les personnes présentes ici ainsi qu'aux autres que, lors des législatures précédentes, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, ils ont fermé, et ce, rien que dans le Canada atlantique, neuf centres de services d'ACC, et supprimé plus de 800 postes connexes.

Puisque nous nous penchons sur la manière dont nous accompagnons les personnes, j'aimerais aujourd'hui aborder la question des différents modèles d'accompagnement.

Ma première question s'adresse à Mme Lowther. Dans votre introduction, vous avez beaucoup parlé des mesures d'intervention et d'accompagnement. D'après votre expérience de terrain auprès des anciens combattants, quelle est l'importance d'une intervention précoce? Existe-t-il des signes permettant aux pouvoirs publics d'identifier plus tôt qu'un ancien combattant risque de se retrouver sans domicile?

• (1255)

Debbie Lowther: Je vous remercie.

Avant qu'une personne ne soit libérée des Forces armées canadiennes, il convient d'évaluer sa situation personnelle.

Il y a un aspect qui, selon moi, n'est pas suffisamment pris en compte: le manque de soutien social lorsqu'on quitte les FAC. Un ancien combattant m'a dit un jour que, lorsqu'il était encore en service, il avait une famille, mais qu'une fois démobilisé, il s'était retrouvé orphelin, pour ainsi dire.

S'il s'agit d'une personne seule quittant les FAC et qui ne dispose peut-être pas d'un réseau de soutien naturel important, comme des proches, elle ne pourra pas s'en sortir une fois de retour vers la vie civile si elle ne bénéficie pas déjà de tout un réseau de soutien. C'est une conviction qui m'a toujours tenu à cœur. Un membre des FAC ne devrait pas pouvoir être démobilisé si des signes avant-coueurs sont détectés.

Jessica Fancy: Exactement.

Notre projet à Amherst vise à aménager un lieu de rencontre communautaire dans le but de réduire l'isolement social.

Je suis moi-même députée d'une circonscription rurale, South Shore-St. Margaret's. Je me demande quels sont certains des défis auxquels sont confrontés les anciens combattants au sein des collectivités rurales et côtières comme South Shore-St. Margaret's, où les possibilités de logement et les services d'accompagnement sont plus rares. Je pense que la situation est similaire à celle d'Amherst.

Debbie Lowther: Je rappelle que Veterans Emergency Transition Services est une organisation nationale; nous nous occupons donc d'anciens combattants dans tout le pays, y compris au sein des zones rurales. Inutile de vous dire qu'il s'agit de tout un défi.

À notre siège social en Nouvelle-Écosse, nous disposons d'une banque alimentaire pour desservir une clientèle d'anciens combattants. Nous assurons des livraisons, mais pour l'instant, celles-ci se limitent à un rayon de deux heures autour de la banque alimentaire. Plusieurs anciens combattants habitent au-delà de ce rayon, et prévoient donc de passer par notre banque alimentaire lorsqu'ils doivent se rendre en ville pour des rendez-vous médicaux, des visites au bureau d'Anciens Combattants Canada, et ainsi de suite.

Ils doivent faire la route pour accéder à ces ressources, et c'est difficile. De nombreux anciens combattants nous contactent sans cesse pour nous demander si nous pouvons les aider en leur offrant une carte essence afin qu'ils puissent se rendre à leurs rendez-vous, car ils doivent faire plusieurs heures de route pour s'y rendre. Les anciens combattants vivant en milieu rural ont sans aucun doute un peu plus de mal.

Jessica Fancy: C'était justement la question complémentaire que je me posais concernant la livraison et le transport dans le cadre de ce type de services.

À votre avis, quelle est donc l'importance des transports pour permettre aux anciens combattants vivant en dehors des grandes agglomérations d'accéder à un logement et aux services d'accompagnement?

Debbie Lowther: Eh bien, la situation n'est pas réjouissante. Les anciens combattants qui habitent en zone rurale rencontrent autant de difficultés que leurs homologues qui vivent dans des zones plus urbaines.

C'est un problème de taille, et je ne sais pas quelle est la solution. Nous faisons de notre mieux pour venir en aide à ces anciens combattants vivant en milieu rural, mais la géographie est ce qu'elle est.

Jessica Fancy: C'est pourquoi il est si important, lorsque nous disposons d'un bâtiment fédéral sous-utilisé, tel qu'un manège mili-

taire, dans une zone rurale; cela constitue en effet un excellent indicateur pour élaborer un modèle type que nous pourrions utiliser et reproduire dans toute la Nouvelle-Écosse.

Il me reste encore quelques secondes. Au-delà d'un logement ou d'un endroit où vivre, selon vous, de quoi un ancien combattant a-t-il besoin pour réussir sa transition vers une vie civile stable?

Je tiens à remercier nos deux témoins pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

Debbie Lowther: C'est moi qui vous remercie.

De nombreux anciens combattants sont en quête d'un but dans la vie. Si nous parlions d'un centre communautaire où nous proposerions l'un des types d'activités que j'ai mentionnées, comme des cours d'éducation financière, des cours de cuisine, des cours de yoga et ce genre de choses, nous pourrions également disposer d'un personnel sur place capable d'informer les anciens combattants des possibilités de bénévolat dans la région, de sorte que, s'ils ne sont pas en mesure de travailler, le bénévolat leur donnerait peut-être un but dans la vie. Je pense que nous pourrions les aider dans ce sens.

Le président: Parfait. Merci d'avoir été avec nous aujourd'hui. Nous vous remercions pour vos réponses. Peut-être aurons-nous l'occasion de vous revoir à l'avenir.

Chers collègues, avant de lever la séance, j'ai un budget à faire approuver pour cette série de réunions. Ce budget s'élève à 3 750 \$.

Alana Hirtle: Monsieur le président, avant de passer à autre chose, j'aimerais ajouter une autre personne à la liste des témoins.

Le président: J'ai discuté avec votre équipe. Je leur ai demandé de m'envoyer un courriel incluant les dates exactes, et nous pourrions ensuite nous en occuper.

• (1300)

Alana Hirtle: Excellent, merci beaucoup.

Le président: Puis-je obtenir l'accord pour le budget consacré aux repas de travail et tout le reste?

Des députés: D'accord.

Le président: Génial.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>